

# CHAMPLOST MON VILLAGE

2019 à 2022

BULLETIN MUNICIPAL

## Les années masquées



## L'ÉQUIPE MUNICIPALE



**Le Maire,**  
**Jean-Louis QUÉRET**



**Premier Adjoint,**  
**Christophe SEILLIEBERT**



**Deuxième Adjointe,**  
**Christiane Bocat-MONNET**



**Troisième Adjoint,**  
**Jean-Claude GARULT**



**Nathalie Lemeiter**  
**Conseillère Municipale**



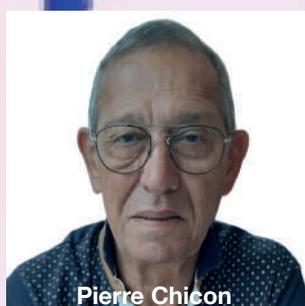
**Anne-Magali Muguët**  
**Conseillère Municipale**



**Yvette Prévost**  
**Conseillère Municipale**



**Gérard Béglia**  
**Conseiller Municipal**



**Pierre Chicon**  
**Conseiller Municipal**



**Jean-Raymond Comperat**  
**Conseiller Municipal**



**Max Maïo**  
**Conseiller Municipal**



**Arnaud Zielinski**  
**Conseiller Municipal**

## Le mot du Maire



### Champlostiennes et Champlostiens

#### Cher(e)s Administré(e)s

Ça y est, la vie normale semble vouloir reprendre son rythme, les bulletins municipaux aussi avec celui-ci qui, malgré un peu de retard, va servir et essayer de résumer ces trois dernières années, car je sais qu'ils vous ont manqués.

Je pense que rien ne sera oublié et que ce bulletin vous rappellera quelques souvenirs. Comme un édito ne doit jamais être très long je vais me cantonner à quelques rappels qui me tiennent à cœur et en particulier les incivilités en ce qui concerne les dépôts sauvages de poubelles ou d'immondices et que nous avons nommés (lettres envoyées aux personnes concernées avant plainte en gendarmerie). Tout nouveau manquement aux règles dûment constaté sera réprimandé (il est de notre devoir de respecter notre territoire).

Cette année ayant mal commencé en ce qui concerne l'entretien des trottoirs, cimetières et espaces verts, il est utile de savoir que nous sommes interdits de désherbant depuis 2022 (sauf certains foliaires très chers et peu efficaces) mais que nous avons fait face avec des entreprises qui, moyennant des coûts, certes corrects mais non négligeables, nous entretenaient plusieurs fois par an cimetières et certains trottoirs ou banquettes. Celles-ci ont cessé leur activité en début d'année sans

pour autant nous avoir tenu informés par avance d'ou l'impossibilité de faire face à tout l'entretien non prévu (quoique « certains plus ma/ins que nous » avaient apparemment des solutions (que nous attendons encore). Pour ce faire, vous allez avoir très prochainement dans vos boîtes aux lettres, les nouvelles consignes d'entretien qui sont les règles « en vigueur » qui devront être respectées (et que nous aurions du mettre en application depuis longtemps) faute de quoi, il pourra y avoir poursuites après avoir été averti. J'espère que nous n'en arriverons pas là et que tout le monde saura comprendre le bien-fondé de ces changements.

Cependant, nous avons eu l'honneur de constater qu'il y avait de belles personnes qui ont consacré du temps à, par exemple, aider les employés communaux à nettoyer les cimetières et que j'aurais l'occasion de remercier personnellement.

Ceci dit, le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons d'avoir passé ou de passer de bonnes vacances d'été et que, toutes et tous, nous soyons en pleine forme à la rentrée.

Votre maire,  
Jean-Louis Quéret

**LES COMMISSIONS MUNICIPALES**

**URBANISME**

**Christophe SEILLIÉBERT Premier adjoint**

**PERMIS DE CONSTRUIRE**

**Gérard Béglia**  
Christiane Bocat-Monnet  
Jean-Raymond Comperat  
Yvette Prévost  
Arnaud Zielinski

**IMPOTS**

Conseillers municipaux  
**Christiane Bocat Monnet**  
Gérard Béglia  
Pierre Chicon  
Jean-Raymond Comperat  
Yvette Prévost

Habitants de la commune  
  
Propriétaires des terrains bâtis et non bâtis

**BATIMENTS TRAVAUX**

**Max Maïo**  
Gérard Béglia  
Jean-Raymond Comperat  
Pierre Chicon  
Yvette Prévost

**VOIRIE / CHEMINS**

**Arnaud Zielinski**  
Pierre Chicon  
Jean-Claude Garault  
Jean-Raymond Comperat  
Max Maïo

**AFFAIRES SCOLAIRES**

**Christophe Seilliébert**

Les représentants des parents d'élèves de l'année

**ENFANCE**

**Anne-Magali MUGUET**

Christiane Bocat-Monnet  
Nathalie Lemeiter  
Yvette Prévost

**FINANCES - FETES & ASSOCIATIONS - AFFAIRES SOCIALES**

**Christiane BOCAT-MONNET 2ème adjointe**

**FINANCES**

**Pierre Chicon**  
Jean-Claude Garault  
Yvette Prévost  
Christophe Seilliébert

**FETES ASSOCIATIONS SPORT**

Conseillers municipaux  
**Tout le Conseil municipal**

Habitants de la commune  
Sophie Bercier  
Micheline Chicon  
Joël Gerbeau  
Gilles Guinet  
Geneviève Stania

**AFFAIRES SOCIALES**

Conseillers municipaux

**Nathalie Lemeiter**  
Anne-Magali Muguet  
Yvette Prévost

Habitants de la commune

Daniel Breuillé-Martin  
Micheline Chicon  
Véronique Delagneau  
Geneviève Stania

**GESTION DES CIMETIERES**

**Yvette Prévost**  
Pierre Chicon  
Jean-Raymond Comperat  
Nathalie Lemeiter  
Max Maïo  
Christophe Seilliébert

**REVISION DES LISTES ELECTORALES**

**Gérard Béglia**  
Yvette Prévost  
Anne-Magali Muguet

**EAU - ENVIRONNEMENT - INFORMATION - BOIS**  
**Jean-Claude GARULT 3ème adjoint**

**EAU & ASSAINISSEMENT**

Pierre Chicon  
 Jean-Raymond Comperat  
 Christiane Bocat-Monnet  
 Yvette Prévost

**ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE**

Gérard Béglia  
 Christiane Bocat-Monnet  
 Nathalie Lemeiter  
 Max Maïo  
 Christophe Seilliébert

**COMMUNICATION INFORMATION  
 NUMERIQUE**

Christiane Bocat-Monnet  
 Christophe Seilliébert

**BOIS**

**Conseillers  
 municipaux**

Jean-Raymond Comperat  
 Christiane Bocat-Monnet  
 Pierre Chicon  
 Max Maïo  
 Arnaud Zielinski

**Habitant de la  
 commune**

Daniel DABKOWSKI

**COMMISSIONS INTERCOMMUNALES**

Communauté de communes Serein & Armance (CCSA)

Correspondant Défense

Syndicat Mixte du Bassin Versant Armance  
 (SMBVA)

SIVU de la fourrière du Sénonais

Syndicat (SDEY)

Syndicat des Eaux Champlost/Mercy

Nb : tous les membres de ce syndicat sont titulaires

Agence Technique Départementale de l'Yonne (ATD)

Comité Consultatif Communal des Pompiers

**Délégués  
 titulaires**

Jean-Louis Quéret

Pierre Chicon

Jean-Claude Garault

Anne-Magali Muguet

Jean-Louis Quéret

**Pour Champlost :**  
 Jean-Louis Quéret  
 (Président)  
 Christiane Bocat-Monnet  
 Jean-Raymond Comperat  
 Jean-Claude Garault  
 Yvette Prévost

Jean-Louis Quéret

Jean-Louis Quéret  
 Christophe Seilliébert  
 Jean-Raymond Comperat  
 Jean-Claude Garault

**Délégués  
 suppléants**

Christophe Seilliébert

Jean-Louis Quéret

Christiane  
 Bocat-Monnet

Gérard Béglia

**Pour Mercy**  
 Jean-Louis Leprun (Vice  
 Président)  
 Patrick Hup  
 Benoît Leprun

Christophe Seilliébert

**Pour les pompiers :**  
 Gwenael Lorin (chef de  
 corps)  
 Denis Lorton  
 Christophe Vancayseele  
 Ludovic Vitry

## INFORMATIONS GENERALES

### CHAMPLOST

801 habitants  
 441 foyers  
 22,94 km<sup>2</sup>  
 101 à 293 m d'altitude  
 Code INSEE 89076  
 Circonscription électorale d'Avallon  
 Communauté de communes du Serein & de l'Armance  
 (CCSA)  
 Canton de Briennon sur Armançon

### HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE

Lundi			de 15h30 à 17h00
Mardi	de 11h à 12h	et	de 15h30 à 18h00
Mercredi			de 13h30 à 17h00
Jeudi	de 11 h à 12 h	et	de 15h30 à 18h00
Vendredi			de 9h30 à 11h30

### HORAIRES D'OUVERTURE DE LA POSTE & DE LA BIBLIOTHEQUE

Du lundi au samedi de 8 h 30 à 11 h 30  
 Levée du courrier à 10 h 00  
 Tél : 03 86 43 11 17

### ECOLES

Directrice : Elsa Laurencier  
 Ecole Maternelle : 03 86 43 17 40  
 Ecole Primaire : 03 86 43 18 12  
 Courriel : ec-el-champlost-89@ac-dijon.fr

### ECOLE DE MUSIQUE DE LA CCSA (Venizy)

Courriel : [ecolemusique@cc-sereinarmance.fr](mailto:ecolemusique@cc-sereinarmance.fr)  
 Tél. : 03 86 43 49 55

### ECLAIRAGE PUBLIC

Merci de signaler les lampes défectueuses en mairie

### RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

La collecte des ordures ménagères a lieu un mercredi matin sur deux à partir de 5 heures  
 Le ramassage des déchets à recycler a lieu un lundi matin sur deux à, partir de 5 heures

### HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHÈTERIES

#### Saint Florentin

Du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h\*  
 Le samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h\*

#### Briennon sur Armançon

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h\*

#### Seignelay

Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h\*

\*18h en été

Déchèteries fermées les dimanches et jours fériés  
 Toutes décharges sauvages seront sanctionnées

### COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN ET DE L'ARMANCE

Service administratif 03 86 80 50 50  
[contact@cc-sereinarmance.fr](mailto:contact@cc-sereinarmance.fr)  
 Service ordures ménagères : 03 86 43 46 43  
[dechets@cc-sereinarmance.fr](mailto:dechets@cc-sereinarmance.fr)

### EAU

TARIFS HT 2023  
 Abonnement : 42 €/an  
 Eau : 1,95€/m<sup>3</sup> Assainissement 2,05€/m<sup>3</sup>  
 Raccordement au réseau d'eau : 1 000€  
 Raccordement au réseau d'assainissement : 3 500€  
 Remplacement compteur suite au gel : 200€

### COMPTEURS D'EAU

Ils sont relevés deux fois par an, fin mars et fin septembre (facturations en avril et octobre de chaque année)  
 Il est recommandé de surveiller son compteur régulièrement afin de détecter d'éventuelles fuites

## INFORMATIONS GENERALES (suite)

### SI VOUS EMMENAGEZ OU DEMENAGEZ

Pour l'eau contactez la mairie.  
Pour l'électricité contactez ENEDIS pour les logements neufs sinon le fournisseur de votre choix.  
Pour le téléphone contactez ORANGE : 1014 pour l'ouverture de ligne et l'opérateur de votre choix.

### RECENSEMENT MILITAIRE

Il s'effectue en mairie et est obligatoire pour tous les mineurs de 16 ans et plus  
Il sera demandé lors du passage de l'examen du baccalauréat ou du permis de conduire

### GENDARMERIE

4, rue Charles Gounod 89600 St Florentin  
Tel : 03 86 35 14 17

### LISTES ELECTORALES

Pour pouvoir voter dans votre commune, l'inscription sur les listes électorales doit avoir été faite en mairie ou sur internet

### CARTE D'IDENTITE

S'adresser aux mairies de Saint Florentin, Migennes et Auxerre qui possèdent l'appareil biométrique pour l'émission des nouvelles cartes d'identité

Votre carte d'identité est prolongée automatiquement et reste valable 5 ans si vous étiez majeur au moment de la délivrance et si la carte était encore valable le 1er janvier 2014

### PASSEPORT BIOMETRIQUE

La commune de Champlost ne délivre plus de passeport.  
Dans l'Yonne il convient de s'adresser aux mairies de Joigny, Auxerre, Migennes, Saint-Florentin, Chablis, Vermenton, Toucy, Bléneau, Aillant sur Tholon, Avallon, Tonnerre, Sens, Pont sur Yonne ou Villeneuve l'Archevêque  
Plus de renseignements sur : <http://vosdroits.service-public.fr>

### AFFOUAGES

L'inscription pour les affouages s'effectue en mairie. Ils sont distribués aux personnes qui en font la demande pour leurs besoins personnels et ne doivent en aucun cas faire l'objet d'une revente  
Inscription en mairie de mi-novembre à mi-décembre

Tarif 34€/ballot (en 2022)

### OFFICES RELIGIEUX

Les horaires et les lieux des messes de l'ensemble paroissial sont affichés à la porte de l'église ou sur le site internet : <http://www.messes.info/horaires/>  
Pour les baptêmes, mariages, obsèques :  
Père Alain Raynal (curé)  
8, place de la halle 89600 St Florentin  
Courriel : [abraynal@gmail.com](mailto:abraynal@gmail.com)

### LOCATION DES SALLES DES FETES (48 H)

S'adresser à la mairie pour la réservation d'une salle  
Il vous sera alors demandé  
Un engagement de réservation  
Une attestation d'assurance en vigueur  
Un chèque de caution « salle » de 500€  
Un chèque de caution « bruit » de 1000€ (Champlost)  
Un chèque du montant de la location (incluant le montant du nettoyage),  
l'approbation du règlement intérieur ainsi que le chèque pour le limiteur de sons, le tout signé.

#### Salle de Champlost 2023

200€ pour les habitants de la commune (une fois par an)  
120 € pour les associations de la commune  
400€ pour les personnes extérieures  
100€ pour une journée seule ou supplémentaire  
+135€ de coût de nettoyage

#### Salle de Vachy 2023

70€ pour les habitants de la commune (une fois par an)  
43 € pour les associations de la commune  
170€ pour les personnes extérieures  
50€ pour une journée seule ou supplémentaire  
+68€ de coût de nettoyage

## INFORMATIONS GENERALES (suite)

### MARCHES

Lundi : St Florentin, Sens (centre)  
 Mercredi : Joigny, Sens (ZUP)  
 Jeudi : Migennes  
 Vendredi : Briennon sur Armançon  
 Samedi : Joigny, Monéteau, Seignelay, St Florentin  
 Dimanche : Auxerre, Briennon sur Armançon,  
 Chablis

### CIMETIERE

Concessions temporaires de moins de 15 ans : 50€  
 Concessions de 30 ans : 120€  
 Concessions de 50 ans : 170€  
 Concessions perpétuelles : 1500€  
 Vacation funéraire : 0€  
 Caveau provisoire : 0€

### JARDIN DU SOUVENIR

Droit de gravure : 18€

### COLOMBARIUM

Concessions temporaires de moins de 15 ans : 200€  
 Concessions de 30 ans : 400€  
 Concessions de 50 ans : 700€

Les concessions de cimetière et de colombarium sont renouvelables

### NUMEROS D'URGENCE

SAMU : 15  
 Police secours : 17  
 Pompiers : 18  
 Général : 112

### HOPITAUX

CH AUXERRE 30,4 KM Tel : 03 86 48 48 48  
 CH SENS 34,5 KM Tel : 03 86 64 45 43  
 CH JOIGNY 25,1 KM Tel : 03 86 92 33 33  
 CH TONNERRE 34,2 KM Tel : 03 86 54 33 00



Ces dernières saisons, l'AS Champlost football oriente son action très fortement sur la formation des jeunes. En 2021/2022 25 enfants avait pris une licence, en 2022/2023 le nombre des licenciés est passé à 37. Lors de la dernière saison (2022/2023) nous avons créé notre première équipe de jeunes en catégorie U11. Une très belle équipe et un grand succès acquis grâce à un gros soutien des parents. Pour la saison qui vient l'AS Champlost souhaite recruter des enfants de 6 à 12 ans.

La croissance de l'effectif des jeunes suppose également que l'encadrement s'étoffe, nous recherchons donc des bénévoles. Dernièrement l'AS Champlost avait aussi passé une convention avec « Les Galoupiots » de manière à ce que les enfants du centre de loisirs qui le souhaitent puisse participer à l'activité du club le mercredi.

S'agissant de l'équipe séniors, au terme d'une saison compliquée elle se maintient en championnat de départemental 2.

Pour terminer, nous sommes également à la recherche d'un arbitre.



L'association **Flore en Othe** (anciennement Venizy Flore) est domiciliée à Champlost depuis fin 2022.

Cette association dynamique, qui compte plus de cinquante membres, propose de nombreuses activités autour du végétal.

Des achats groupés, auprès de spécialistes, d'arbres, d'arbustes, de vivaces, de terreau, d'amendements, de graines pour les oiseaux... permettent aux adhérents de bénéficier de prix attractifs et de grande qualité.

Des ateliers ont lieu tout au long de l'année (souvent chez un adhérent) sur la taille, la greffe, la plantation, l'entretien des végétaux qu'il s'agisse d'arbres fruitiers ou non, d'arbustes, de vivaces etc...



Des ateliers variés sont aussi proposés comme la réalisation de pièges à frelons, de mangeoires et de niochirs, le compostage, l'entretien des outils ...

L'association organise aussi des conférences sur des sujets liés aux plantes : l'anatomie du végétal, les différents types de rosiers... dont l'intervenant est soit un membre de l'association soit un spécialiste invité.

Des sorties pour visiter des jardins remarquables, des expositions, des serres ... sont aussi régulièrement proposées.

Des activités dans le cadre scolaire ont lieu chaque année : réalisation avec les enfants de mangeoires, plantation de bulbes, réalisation d'une plate-bande à Venizy... En 2022 nous avons offert au regroupement pédagogique Champlost-Venizy 2 mangeoires et des graines de tournesol, etc...

Flore en Othe est aussi présente dans des manifestations comme le vide-grenier de Venizy. Elle y tient un stand où elle organise des animations et propose des végétaux.

Bien sur, tous ces rendez-vous chaleureux se terminent par le verre de l'amitié !



Le montant de la cotisation est de 5€ pour une personne et 8€ pour un couple.

Pour tout renseignement tél : 03 86 35 00 61

courriel [jpyonne@orange.fr](mailto:jpyonne@orange.fr)

## Amicale pour le Souvenir des Combattants

### PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2022

La séance est ouverte à 14 h 30 par le Président,  
M. Bernard GOUDON.

Présents : bureau et conseil d'administration.

MM. GOUDON Bernard, CUIBA Edouard,  
QUERET Jean Louis, LEPRUN André,  
DABKOWSKI Elisabeth

Absent excusé DABKOWSKI Daniel

Absents : COMPERAT Jean, GODARD Philippe,  
PREVOST Yvette

Membres adhérents présents 8

Pouvoirs 14

Total 21 présents et représentés

M. le Président fait un rappel des événements de  
l'année précédente :

Malgré l'épidémie de COVID 19 nous obligeant à  
respecter les consignes sanitaires, nous avons pu  
organiser les commémorations officielles des 8 mai  
1945, appel du 18 juin 1940, 1er novembre au  
cimetière de Vachy et le 11 novembre 1918,  
toujours en collaboration avec la Mairie et avec la  
participation du corps des Sapeurs-Pompiers,  
quelques élus et habitants de la Commune.

Le traditionnel banquet du 11 novembre a eu lieu  
au Restaurant « La Champlostine » et a réuni 22  
convives pour un excellent repas et une très bonne  
ambiance.

Nous avons eu la tristesse de perdre quatre  
adhérents ;

Jean Pierre Voituret retraité de la Gendarmerie et  
Combattant d'Algérie a été trésorier de l'Amicale  
depuis sa création et porte drapeau durant  
plusieurs années, Jean Claude Raison membre du  
Conseil d'Administration, qui gérait la sonorisation  
pour les sonneries militaires lors des cérémonies  
au Monument aux Morts, Mme Marie Thérèse  
Delagneau de Champlost et Mr Robert DONOT  
tous deux adhérents.

Mme E. DABKOWSKI, trésorière, et M. J-L  
QUÉRET, Vice-Président, présentent le bilan  
financier de l'année écoulée qui s'établit comme  
suit :

Recettes : 1308.54 €

Dépenses : 1798.72€

Déficit : 490.18 €

Soit en caisse au 31.12.2021, la somme de  
2094.10 € répartie comme suit :

Livret : 2049.08 €

Compte courant : 16.10 €

Espèces : 28.92 €

Le bilan financier est mis au vote et accepté à  
l'unanimité par l'assemblée.

Un budget prévisionnel pour 2022 équilibré à 3269  
€ en recettes et dépenses est présenté à  
l'assemblée qui l'accepte à l'unanimité.

La cotisation est maintenue à 5,00 € pour l'année  
2022.

Suivant l'article 5 des statuts, il est ensuite  
procédé au renouvellement du tiers du Conseil  
d'administration élu en 2019

M. DABKOWSKI Daniel, sortant est candidat

2 membres décédés sont à remplacer.

M. VOITURET Régis est candidat

M. BEGLIA Gérard est candidat

Les candidats sont élus à l'unanimité par  
l'assemblée.

Le conseil d'administration comprend 11  
membres et procède à l'élection du Bureau.

Bureau : Président : Bernard GOUDON  
Vice-président : Jean-Louis QUERET  
Secrétaire : Jean-Raymond COMPERAT  
Vice-secrétaire : Yvette PREVOST  
Trésorier : Elisabeth DABKOWSKI  
Vice-trésorier : Daniel DABKOWSKI  
Membres : Gérard BEGLIA  
Edouard CIUBA  
Philippe GODARD  
André LEPRUN  
Régis VOITURET

Le Président communique à l'Assemblée le



courrier reçu de l'ONAC (le Bleu de France) qui  
informe que, pour être en conformité avec les  
recommandations de la Cour des Comptes,  
dorénavant le produit de la vente du Bleu de France  
devra être entièrement reversé à l'ONAC, les  
Associations ne pouvant plus bénéficier des 40 %  
du produit de cette vente comme pratiqué  
jusqu'alors.

Bien que cette part soit modeste,  
l'Assemblée regrette à l'unanimité cette décision.



## Projets pour 2022

Maintien des commémorations habituelles.

Le Président a pris contact avec la Directrice des écoles qui participera avec les élèves à la commémoration du 8 mai 1945 car très intéressée par les 2 guerres mondiales dont l'étude est au programme scolaire de cette année.

Une visite du Musée 1914-1918 à Meaux est envisagée et un projet chiffré doit être communiqué par la Directrice afin de le transmettre à l'ONAC pour demander une aide financière.

L'Amicale, suivant les besoins, participera financièrement à la dépense.

Nous ferons notre banquet habituel du 11 novembre au restaurant de « La Champlostine ».

Les membres présents renouvellent leur adhésion.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance vers 15 h 30.

Conférence sur la guerre de 1870-1871.

Mme Jocelyne Nichèle et Mr Jean Paul Blanchard de Briennon sur Armançon, chercheurs sur cette période de notre histoire nationale, nous parlent avec projection de documents, des événements qui ont eu lieu sur la commune de Champlost.

Mr Blanchard nous explique la partie militaire, avec la constitution de la « Garde mobile » et le détail sur l'identité des 12 morts de Champlost dont il a retrouvé, pour certains, les tombes et monuments commémoratifs au cours de ses recherches en Suisse et en Allemagne.

Mme Nichèle nous détaille ses recherches sur les réquisitions faites par les Prussiens sur la commune de Champlost ; elle a établi une liste précise de l'identité des habitants, agriculteurs pour la plupart, qui ont fourni ce qui était réclamé par l'occupant, nourriture pour les chevaux et les soldats et les matériels les plus divers avec leur chiffrage en volume et en coût.



Ces exposés très intéressants nous ont fait découvrir une lointaine époque et des faits tragiques pour la commune de Champlost ; les personnes présentes ont ensuite posé de nombreuses questions aux deux intervenants. Ceux-ci ont été remerciés pour leur prestation de qualité.

Pour terminer cet après-midi de travail et d'information, le Président invite les participants à poursuivre les échanges en prenant le verre de l'amitié.

Le Président  
B. GOUDON

Le Vice-Président  
J-L QUERET

## Rappel des activités 2022

Notre Assemblée générale ordinaire s'est tenue le 9 avril 2022 (compte-rendu ci-dessous).

Durant l'année, notre principale activité a été le maintien de « devoir de mémoire » que nous devons à nos anciens combattants. Les cérémonies habituelles du 8 mai 1945, 18 juin 1940, et 1er novembre au cimetière de VACHY, et le 11 novembre 1918 ont eu lieu en présence d'une partie de la population, du corps des Sapeurs-Pompiers, de quelques élus et des enfants des écoles pour le 8 mai mais pas pour le 11 novembre. Le banquet du 11 novembre a eu lieu au restaurant « La Champlostine » pour une vingtaine de personnes qui ont partagé un excellent repas dans une très bonne ambiance. Nous avons eu la tristesse de perdre 2 adhérents. Mr Florent Compérat décédé le 10 août 2023 dans un accident de la route et Mme Josseline Pozzato née Lenfant décédée le 28 août 2023 de maladie ; des compositions florales ont été déposées sur leurs sépultures. Comme envisagé lors de notre Assemblée Générale nous avons participé au financement d'une visite du Musée de la Grande Guerre à Meaux-77 par les classes CM1 et CM2 des écoles. Nous avions contacté « Le Souvenir Français » et l'ONAC (Le Bleu de France) pour obtenir éventuellement des subventions. Cependant, à cause du retard pris pour établir le dossier-devis nécessaire à cette demande (pas de notre fait) et le Musée ayant avancé la date de la visite en mai au lieu de juin comme prévu, Le Souvenir Français a rejeté notre demande sous prétexte qu'elle avait été adressée « hors délais ». De même l'ONAC, après « étude » de notre dossier, nous a fait savoir en septembre qu'il n'y avait plus de « moyens financiers » pour aider ce type d'initiative dont le but est bien de parfaire la connaissance des jeunes scolaires qui sont demandeurs pour comprendre ces périodes de l'histoire de notre Nation très peu enseignées par les programmes scolaires depuis de nombreuses années. La visite du musée s'est très bien déroulée pour la satisfaction des élèves qui ont été très intéressés par ce qu'ils ont appris mais, à ce jour, nous ignorons quelle « suite

pédagogique » a complété cette journée. En octobre après rencontre avec Madame la Directrice des Ecoles, comme prévu nous avons respecté notre engagement et tenant compte de l'absence de subventions, versé la somme de 500 € et la Mairie de Champlost une somme équivalente ce qui a réglé pratiquement la totalité de la dépense, très peu restant à la charge de la Coopérative Scolaire. En conclusion, vu les difficultés de tout genre pour mener à bien ce projet alors que par le passé des actions similaires n'avaient posé aucun problème, il est évident que dans l'immédiat, l'Amicale pour le Souvenir des Combattants n'envisage pas de reconduire une telle action. En juin, à la demande de Mme la Directrice des Ecoles, Mr Goudon Président de l'Amicale, connaisseur et passionné d'histoire, est intervenu durant 2 heures pour répondre aux questions des élèves de CM1 et CM2 sur les 2 grandes guerres mondiales figurant au programme scolaire de fin d'année ; les questions ont été pertinentes, les dialogues très positifs et les élèves intéressés. Bien entendu le « devoir de mémoire » a été évoqué et le Président a insisté sur ce devoir que nous avons de garder et protéger au long des années qui passent, la mémoire de nos anciens, jeunes soldats de Champlost et de toute la France, qui ont fait le sacrifice de leur vie pour que nous puissions vivre dans un monde de liberté, d'égalité et de fraternité comme le rappelle notre devise Républicaine. Tels sont résumés les événements principaux de l'année 2022 auxquels a participé l'Amicale pour le Souvenir des Combattants de CHAMPLOST : maintien du devoir de mémoire, hommages et respect à nos anciens qui ont lutté et sont morts pour préserver l'indépendance et la liberté de notre Nation.

Le Président de l'Amicale.

Bernard GOUDON.

CARNET DES NAISSANCES

Kylian LE ROUX DELAGOUTTE	4 mars 2019
Manon BONNARD	24 avril 2019
Léo GUINET QUIVIGER	12 juillet 2019
Gabin ZAGHINI	6 septembre 2019
Milla RENNER	20 septembre 2019
Saona BIZOT	24 octobre 2019
Karl BOUQUIN	30 novembre 2019
Thyméo VIRIQUE	9 février 2020
Wilson RENNER	18 février 2020
Lucas THEVENON	18 avril 2020
Côme CALMUS	8 mai 2020
Rose LANGLOIS	24 août 2020
Cylian GARNIER ROLLET	25 septembre 2020
Charlotte MARTIN	17 novembre 2020
Nina LABAUNE	16 décembre 2020
Nathan QUARTIER	7 avril 2021
Ewan FAUVERNIER COURDAVAULT	9 avril 2021
Julia AUBERT PONS	3 juin 2021
Gabriel FLEURY	5 juin 2021
Noah BARREIRA DE OLIVEIRA	26 juillet 2021
Cameron BIZOT	25 octobre 2021
Eren VAESKEN CAILLET	9 novembre 2021
Maïssane NAJAH	26 décembre 2021
Antonin MORIZOT	22 mars 2022
Iryna HOERTER	7 avril 2022
Nolan BRILLANT	29 mai 2022
Kyara POUPIER	2 juillet 2022
Lana LE BARZIC	29 août 2022
Amaury SEILLIEBERT	8 novembre 2022

CARNET DES MARIAGES

Lucie LESCANNE & Guillaume BOUQUIN	30 mars 2019
Anais MOESON & Alexandre PONCEAU	27 avril 2019
Amandine DELIGNY & Julien ZAGHINI	10 juillet 2021
Julie BARRA & Alan LE SERE	21 mai 2022
Natacha MERILHOU & Solène FERASSE	13 août 2022

## PACS

Alexandra GIROUDON & Guillaume LABAUNE	24 octobre 2019
Caroline CARRÉ & Clément RAPHAEL	12 juin 2020
Justine CARRÉ & Sébastien LEMONNIER	22 mars 2021
Angélique RENNER & Moïse HOERTER	5 juillet 2021
Sarah CHIROUZE & Jordan DA COSTA	4 novembre 2021
Laura QUIVIGER & Laurent DENIS	19 septembre 2022

## ILS NOUS ONT QUITTÉ

Pierre PARIGOT	28 juillet 2019 à Auxerre
Marius STANIA	2 octobre 2019 à Sens
Andrée TALOUARN née DUPONT	9 octobre 2019 à Joigny
Michel MALEC	23 octobre 2019 à Arces
Pascal PARIGOT	9 janvier 2020 à Auxerre
Guy HOUDIN	28 janvier 2020 à Sens
Mireille ARNOUD née LEGRAND	10 avril 2020 à Joigny
Ernest CASINI	31 mai 2020 à Joigny
Abel LEBEAU	18 juin 2020 à Joigny
Georgette FLORIOT née THEVENON	20 juillet 2020 à Sens
René LERAY	29 juillet 2020 à Briennon sur Armançon
Françoise MOURGUE née DELPIROU	19 août 2020 à Joigny
André OUDET	5 septembre 2020 à Saint Florentin
André YTHIER	10 décembre 2020 à Briennon sur Armançon
Louis COUTANT	24 décembre 2020 à Auxerre
Odette ODELOT née LORPHELIN	4 février 2021 à Auxerre
Jacqueline PAUPARDIN née MORIN	21 février 2021 à Briennon sur Armançon
Alain GIOVANNELLI	9 mars 2021 à Champlost
Maria-de-Fatima DUARTE MACIEL née MARTINS DUARTE	5 juin 2021 à Nevers
Marie-Thérèse DELAGNEAU née RAPHAEL	11 juillet 2021 à Auxerre
Jean-Pierre VOITURET	7 août 2021 à Champlost
Marc VANCAYSEELE	18 octobre 2021 à Champlost
Geneviève THINEY née MOMBLE	20 décembre 2021 à Dijon
Jacqueline DEZOTHEZ née VOITURET	16 février 2022 à Saint Florentin
Hélène GRISON née NIVELON	30 juillet 2022 à Auxerre
Florent COMPERAT	10 août 2022 à Rossfeldstrasse (Allemagne)
Louis THEVENON	26 août 2022 à Joigny
Georgette LIVERNEAUX née AYMOZ	11 octobre 2022 à Draveil
Yannick JEANMAIRE	14 octobre 2022 à Champlost
Jean-Louis BONNEAU	11 novembre 2022 à Champlost
Ernest LOUIS-SIDNEY	20 novembre 2022 à Champlost



## Guide du Bon Voisinage

A toutes fins utiles, la municipalité de Champlost vous présente ce "petit code de bonne conduite" destiné à vous sensibiliser sur les gênes que peuvent occasionner les bruits, feux, salissures, haies qui dépassent, stationnements incommodants et vitesses excessives.

Que vous viviez à la campagne ou en ville, dans un appartement ou une maison, que vous soyez locataire ou propriétaire, la proximité avec vos voisins peut-être source d'innombrables conflits...

Pourtant, vivre en bon voisinage, c'est possible ! Si dialogue, bon sens et courtoisie sont les meilleurs moyens d'éviter que les choses s'enveniment, certaines règles de base doivent également être respectées...

Principe et fil conducteur de ce guide : Privilégier des solutions à l'amiable en encourageant les champlostiens(ne)s à communiquer entre elles/eux de manière polie et respectueuse avant de recourir aux textes de loi ou faire appel aux forces de l'ordre.

### Le bruit

Véritable problème de société et de santé publique, le bruit est une pollution, une nuisance ! 87 % des français le considèrent d'ailleurs comme incompatible avec la définition du logement idéal et 43 % disent en souffrir. Intense ou répétitif, le bruit peut entraîner des troubles du sommeil, voire plus graves. En fait, le bruit est considéré comme excessif (et donc sanctionnable) dès lors qu'il porte "atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité". Et cela, de jour comme de nuit. Or, il est à la portée de tous, d'adopter des gestes simples, et de respecter quelques règles de savoir vivre.

Les travaux de jardinage et de bricolage doivent être effectués à des horaires respectueux du repos des voisins. Actuellement, un arrêté préfectoral régit les horaires autorisés, comme dans de nombreuses communes, pour la réalisation de ces travaux :

les jours ouvrés de 8h30 à 12H00 et de 14h00 à 19H30 ;  
les samedis de 9h00 à 12H00 et de 15h00 à 19H00 ;  
les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12H00 & 16H00 à 18H00

Les engins motorisés (de loisirs) ou manifestations festives dont les bruits peuvent être évités en faisant tout simplement appel à la responsabilité et au bon sens de chacun.



### Occupation de la voie publique

Pour réduire la gêne causée à la circulation des piétons, les poubelles ne doivent être sorties sur les trottoirs que la veille au soir du jour prévu pour leur ramassage, et rentrées le lendemain matin au plus tard.

Occupation temporaire : Rappelons également que l'occupation privative et temporaire du domaine public (par exemple pour déposer une benne pendant des travaux) est subordonnée à autorisation préalable du Maire. Cette autorisation fait l'objet d'un arrêté de voirie. Les lieux doivent ensuite être remis en état.

Le stationnement des voitures se fait sur la chaussée et non sur le trottoir. **Lors de la sortie de l'école le stationnement doit se faire sur le parking.** Nous vous rappelons : Article R.417-11, est considéré comme très gênant : le stationnement sur le trottoir, proximité d'intersection de routes, de virages, bordures de trottoir peintes en jaune etc... L'amende est d'un montant de 135€.

### Entretien des trottoirs

L'entretien des trottoirs est à la charge des riverains, propriétaires ou locataires.

Désherbages et balayages réguliers sont appréciés.

En cas de verglas ou de neige, il faut balayer la neige et prendre les précautions nécessaires pour éviter toute chute (salage, sablage).

Toute négligence peut engager votre responsabilité en cas d'accident, un arrêté municipal a été pris dans ce sens.

## Au jardin

### Jardiner sans brûler

Le brûlage des végétaux dans son jardin est strictement interdit. Il peut être à l'origine de troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée, et contribue à la pollution atmosphérique. Les déchets verts doivent être déposés en déchèterie.

Planter sans dépasser.

La plantation d'une haie de séparation entre deux propriétés doit respecter les consignes suivantes : Une distance minimale de 0,50 m de la ligne séparatrice pour les arbustes ne dépassant pas 2 mètres.

Une distance minimale de 2 m de la ligne séparatrice pour les arbustes destinés à dépasser 2 mètres.

Les branches des arbres et arbustes ne doivent pas dépasser chez votre voisin, dans le cas contraire il est en droit de vous demander de les faire couper mais ne sera pas autorisé à le faire lui-même, à moins que vous ne vous mettiez d'accord. Pour éviter tout désagrément, pensez à évaluer les distances avant de planter un arbre et prévoyez sa croissance !

Dans le même esprit, les fruits qui poussent sur les branches surplombant le terrain de votre voisin vous appartiennent. En revanche, s'ils tombent, ils peuvent être ramassés par ledit voisin.

Enfin, sachez qu'un arbre qui est planté plus près (que prévu par le code civil) d'un mur ou d'une clôture, s'il est plus que trentenaire, vous n'aurez pas le droit de le faire arracher (article 672 du code civil).

Il est du devoir de tout citoyen d'entretenir les plantations qui longent les voies publiques et peuvent gêner les piétons et les véhicules, source parfois d'accident par manque de visibilité ou d'obligation de marcher sur la chaussée.

En ce qui concerne les terrains laissés en friches, veiller à leur entretien avant que la végétation ne devienne trop envahissante (risque d'incendie, prolifération d'animaux sauvages).

Dans un souci écologique, il est conseillé de désherber en utilisant les techniques de l'arrachage ou du binage.

Se clôturer en conformité.

Si vous désirez installer un dispositif de clôture autour de votre terrain, quelques précautions préalables devront être prises pour être en accord avec la législation. Avant tout, vérifiez s'il n'existe pas une servitude ou un droit de passage afin de ne pas enclaver votre voisin.

Sachez aussi que toute modification de l'aspect extérieur d'une propriété nécessite une déclaration préalable de travaux auprès de la mairie.

Attention aussi à la notion de mitoyenneté : dans ce cas la clôture est construite à cheval sur les deux terrains, elle sera la propriété des deux voisins qui devront assumer au même titre, les frais de construction et d'entretien. Une entente préalable est donc nécessaire sur le choix des matériaux ou des végétaux, du prix, et de l'entreprise qui réalisera ce travail.

De votre côté du mur mitoyen, il sera possible de palisser des végétaux mais ceux-ci ne devront pas en dépasser le sommet.



Just zen

Site internet [just-zen.fr](http://just-zen.fr)  
Tél : 06 82 90 75 01

**Just Zen**  
ESTHETICIENNE  
Experte en soins personnalisés et sur mesure

**Justine MOMBLE**  
Esthéticienne depuis 15 ans a le plaisir de vous accueillir dans son salon dédié au bien-être à Champlost.

**Utilisation de drones**

Les personnes dans le champ d'action du drone doivent être informées si le drone est équipé d'une caméra ou de capteurs susceptibles d'enregistrer des données les concernant.

Vous ne pouvez pas enregistrer des images permettant de reconnaître ou identifier les personnes (visages, plaques d'immatriculation...) sans leur autorisation.

Toute diffusion d'image doit faire l'objet d'une autorisation des personnes concernées ou du propriétaire dans le cas d'un espace privé (maison, jardin, etc.). Vous ne pouvez pas utiliser les images prises dans un but commercial ou professionnel.



En cas de violation de la vie privée, en captant, enregistrant ou diffusant des images ou paroles de personnes sans leur consentement, vous encourez 1 an d'emprisonnement et 45 000 € d'amende

**Bien vivre avec les animaux**

Tous les chiens doivent être tatoués, vaccinés contre la rage et tenus en laisse. L'obligation de vaccination contre la rage est aussi valable pour les chats. Le vagabondage des chiens est interdit sur tout le territoire de la commune.

Certains chiens sont soumis à une législation plus stricte (catégories 1 et 2) et soumis notamment à une déclaration en mairie.

Les aboiements des chiens : il est interdit de jour comme de nuit, de laisser crier un ou des animaux dans un logement, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, susceptibles par leur comportement, de porter atteinte à la tranquillité publique. Avant d'appeler le Maire ou la Police, informez d'abord, de manière aimable et respectueuse, la personne responsable... qui ne sait peut-être pas que son chien aboie durant son absence.

**Déjections canines**

Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections que leurs animaux pourraient laisser

sur les trottoirs et lieux publics. Tout contrevenant



est passible d'une contravention par timbre amende de 3e classe de 68€.

**Que faire en cas de litige ?**

**Essayer d'abord un arrangement à l'amiable : exposer calmement à votre voisin les perturbations qu'il occasionne.**

**S'il n'y a pas de résultat, envoyer une lettre recommandée avec mise en demeure. Puis, passé un certain délai, saisir un médiateur, les forces de l'Ordre ou le Tribunal d'Instance selon les cas.**



## La gestion de l'éclairage nocturne

La gestion de l'éclairage nocturne des rues est un aspect important de l'urbanisme et de la gestion de l'énergie. Voici quelques éléments clés de la gestion de l'éclairage nocturne :

**Évaluation des besoins :** Il est essentiel de déterminer les besoins réels en éclairage nocturne dans chaque zone urbaine. Cela peut varier en fonction de la densité de population, de la sécurité, de l'utilisation des rues, etc.

**Planification et conception :** Une planification minutieuse est nécessaire pour déterminer l'emplacement optimal des lampadaires, leur espacement, leur hauteur et la puissance des ampoules. Une conception bien pensée peut permettre de réduire la pollution lumineuse et d'optimiser l'efficacité énergétique.

**Utilisation de l'éclairage intelligent :** L'utilisation de systèmes d'éclairage intelligents permet de réguler automatiquement l'intensité lumineuse en fonction des besoins. Cela peut inclure des capteurs de mouvement ou des horaires de programmation pour ajuster l'éclairage en temps réel.

**Utilisation de l'éclairage LED :** Les ampoules LED sont plus éco énergétiques et ont une durée de vie plus longue que les ampoules traditionnelles. Le remplacement des ampoules existantes par des LED peut réduire considérablement la consommation d'énergie.

**Gradation de l'éclairage :** L'utilisation de gradateurs permet de réduire l'intensité lumineuse pendant les heures où la demande est moins élevée, comme en milieu de nuit. Cela permet des économies d'énergie supplémentaires.

**Surveillance et entretien :** Il est important de surveiller régulièrement l'éclairage des rues pour détecter les pannes ou les problèmes de fonctionnement. Un entretien régulier garantit que l'éclairage est toujours efficace et sûr.

La gestion de l'éclairage nocturne des rues doit trouver un équilibre entre la sécurité, la durabilité environnementale et l'efficacité énergétique. En adoptant des approches intelligentes et durables, il est possible de réduire la consommation d'énergie et les coûts tout en préservant la qualité de l'éclairage dans les zones urbaines.

**Les ampoules LED** sont considérées comme écologiquement énergétiques en raison de leur efficacité énergétique supérieure par rapport aux ampoules traditionnelles. Voici quelques caractéristiques qui rendent les ampoules LED éco énergétiques :

**Efficacité énergétique :** Les ampoules LED convertissent une plus grande proportion de l'énergie électrique en lumière par rapport aux ampoules à incandescence ou fluorescentes. Elles peuvent être jusqu'à 80 % plus efficaces, ce qui signifie qu'elles nécessitent moins d'énergie pour produire la même quantité de lumière.

**Longue durée de vie :** Les ampoules LED ont une durée de vie nettement plus longue que les ampoules traditionnelles. Elles peuvent durer jusqu'à 25 000 heures, voire plus, tandis que les ampoules à incandescence ont généralement une durée de vie d'environ 1 000 heures. Cela réduit la fréquence de remplacement des ampoules, ce qui permet des économies d'énergie supplémentaires.

**Pas de dégagement de chaleur excessif :** Contrairement aux ampoules à incandescence, les LED ne produisent pas de chaleur excessive lorsqu'elles fonctionnent. Cela signifie qu'elles n'utilisent pas d'énergie supplémentaire pour refroidir l'environnement, ce qui entraîne des économies d'énergie.

**Pas de substances dangereuses :** Les ampoules LED ne contiennent pas de mercure ou d'autres substances dangereuses, contrairement aux ampoules fluorescentes compactes. Cela les rend plus respectueuses de l'environnement et plus sûres à manipuler lorsqu'elles doivent être remplacées.



## La gestion de l'éclairage nocturne (suite)

**Variété de réglage d'intensité :** Les ampoules LED offrent souvent la possibilité de régler l'intensité lumineuse, ce qui permet d'adapter la luminosité en fonction des besoins. Cela permet de réduire encore davantage la consommation d'énergie lorsqu'une lumière moins intense est suffisante.

L'utilisation d'ampoules LED dans les ménages, les bâtiments commerciaux et l'éclairage public contribue à réduire la consommation d'énergie globale, à diminuer les coûts énergétiques et à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

**Les gradateurs** sont des dispositifs utilisés pour réguler l'intensité lumineuse des ampoules ou des luminaires. Ils permettent de contrôler la quantité de lumière produite, offrant ainsi la possibilité d'ajuster l'éclairage en fonction des besoins et des préférences.

Voici comment fonctionnent généralement les gradateurs :

**Installation :** Les gradateurs sont généralement installés entre l'alimentation électrique et l'ampoule ou le luminaire. Ils peuvent être intégrés dans l'interrupteur mural ou être des dispositifs distincts.

**Réglage de l'intensité lumineuse :** Les gradateurs sont équipés de commandes ou de boutons qui permettent d'ajuster l'intensité lumineuse. En faisant varier la position du gradateur, vous pouvez augmenter ou diminuer la quantité de courant électrique qui atteint l'ampoule, ce qui se traduit par une variation de la luminosité.

**Compatibilité :** Il est important de noter que tous les types d'ampoules ne sont pas compatibles avec les gradateurs. Les gradateurs LED sont spécialement conçus pour fonctionner avec des ampoules LED, tandis que les gradateurs pour

ampoules à incandescence ou halogènes ne conviennent pas toujours aux LED. Assurez-vous donc de choisir un gradateur compatible avec le type d'ampoule que vous utilisez.

Les gradateurs offrent plusieurs avantages, notamment :

**Flexibilité d'éclairage :** Les gradateurs permettent d'ajuster l'intensité lumineuse en fonction des besoins et des activités. Vous pouvez créer des ambiances plus douces ou plus lumineuses selon vos préférences.

**Économie d'énergie :** En réduisant l'intensité lumineuse, les gradateurs permettent de réaliser des économies d'énergie. Moins de courant électrique est utilisé, ce qui peut réduire la consommation et les coûts énergétiques.

**Durée de vie prolongée des ampoules :** En réduisant l'intensité lumineuse, les ampoules peuvent durer plus longtemps, car elles sont moins sollicitées. Cela peut contribuer à une réduction des coûts de remplacement.

Les gradateurs sont couramment utilisés dans les maisons, les bureaux, les restaurants, les hôtels et d'autres espaces où un contrôle précis de l'intensité lumineuse est souhaité.



Les Amis des écoles

Les membres de l'Association « Les Amis des écoles de Champlot et Venizy » sont heureux de vous présenter leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2020.

Avec la création du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) Champlot-Venizy à la rentrée de septembre 2019, notre association s'est agrandie et nous avons accueilli de nouveaux membres.

Afin d'aider au financement des projets menés par les enseignants des écoles du RPI (sorties, spectacles, achat de matériel pédagogique...), l'Association organise plusieurs manifestations tout au long de l'année.

2019 a été une année riche en événements :

★ Nous avons débuté cette année avec un loto **dimanche 24 mars 2019** qui a réuni petits et grands dans une ambiance conviviale autour des cartons de jeux.



★ **Samedi 15 juin 2019** a eu lieu la kermesses des écoles de Champlot au stade. Les enfants de l'école de Venizy avaient été invités à nous y rejoindre afin de commencer à faire connaissance avant la mise en place du RPI au mois de septembre 2019. C'est avec plaisir que nous les avons accueillis. Cette année, l'association des amis des écoles de Champlot a fait bénéficier gratuitement à tous les enfants d'une structure gonflable de 12m pour leur plus grand bonheur. Nous avons ensuite assisté aux chants des élèves de chaque classe avant la remise des dictionnaires aux élèves de CM2 par M. le Maire. Ce fut une belle journée, pleine de joie et de bonne humeur.



★ **Vendredi 5 juillet 2019**, conjointement avec la Mairie, nous avons organisé un pot de départ pour la retraite de Mme GENREAU après de nombreuses années en tant que directrice des écoles de Champlot. Par la même occasion, nous avons également salué le départ de Mmes ANDRE et GABRIOT qui quittaient également l'école. De nombreux anciens élèves ainsi que leurs parents avaient répondu présents. Après un discours de M. le Maire, les personnes présentes ont poussé la chansonnette pour leur dire au revoir avant de prendre un verre de l'amitié tout en partageant de nombreux souvenirs.



★ Enfin, une vente de sapin a eu lieu au **mois de décembre 2019**. Ils ont été distribués à l'occasion d'un marché de Noël. Pour cette 2<sup>ème</sup> édition, d'autres exposants dont l'accueil des loisirs « Les galoupiots » se sont joints à nous et celui-ci s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse à la salle des fêtes de Champlot. C'est donc au chaud que les visiteurs ont pu découvrir les différents exposants présents et déguster une crêpe, boire un chocolat chaud ou un verre de vin chaud et repartir avec une part de boudin fait sur place.



Tous ces beaux moments ne se seraient pas déroulés sans l'aide des parents et grands-parents des enfants des écoles. Pour continuer de mener à bien tous ces projets, nous avons besoin de votre aide et de nouveaux bras (parents ou non). Alors n'hésitez pas à venir nous rejoindre, nous comptons sur vous !

A bientôt.

Les membres de l'Association.

MANIFESTATIONS PRÉVUES POUR 2020

LOTO : Dimanche 29 mars 2020

KERMESSE DES ECOLES : Samedi 13 juin 2020

SOIRÉE DANSANTE : Samedi 10 octobre 2020

SAPINS DE NOËL : Début décembre 2020

Contact :

➤ [lesamisdesecoles89210@gmail.com](mailto:lesamisdesecoles89210@gmail.com)

➤ **Nicolas THINEY : 06.73.63.54.67**

BUREAU

Président : Nicolas THINEY

Vice président : Baptiste TREMBLAY

Secrétaire : Aline BOCAT

Vice secrétaire : Esther THIEBAULT

Trésorier : Julien MAITREPIERRE

Vice trésorier : Sandrine ALRIVIE

### LES AMIS DES ÉCOLES DE CHAMPLOST-VENIZY

Les membres de l'Association « Les Amis des écoles de Champlost et Venizy » sont heureux de vous présenter leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2023 que nous espérons beaucoup plus sereine que les années qui viennent de s'écouler.

Afin d'aider au financement des projets menés par les enseignants des écoles du RPI (sorties, spectacles, achat de matériel pédagogique...), l'Association organise plusieurs manifestations tout au long de l'année.



2022 a été une année riche en événements :

★ Nous avons débuté cette année avec une vente de chocolats pour Pâques.

★ Samedi 11 juin 2022 a eu lieu la kermesse des écoles du RPI de Champlost-Venizy au stade de Champlost après 2 années d'absence en raison de la covid. C'est avec plaisir que nous avons noté un engouement de la part des familles ainsi qu'une grande participation des parents au cours de cette journée en répondant présents et sans lesquels cette belle fête n'aurait pu avoir lieu, nous les en remercions. Cette année encore, l'association des Amis des écoles du RPI de Champlost-Venizy a fait bénéficier gratuitement à tous les enfants de 2 structures gonflables pour leur plus grand bonheur. Cette belle kermesse, agrémentée de matériel gracieusement prêté par la municipalité de Champlost et de la CCSA, a été ouverte par un spectacle préparé par les enfants des écoles du RPI accompagnés de leurs enseignants que nous remercions. Cela a contribué à la réussite de cette manifestation. S'en est suivie la remise de calculatrices scientifiques aux élèves de CM2 par MM. les Maires de Champlost et Venizy. Ce fut une belle journée, pleine de joie et de bonne humeur.



★ Une vente de sapins a eu lieu au mois de décembre 2022. Ils ont été distribués à l'occasion du marché de Noël qui a eu lieu dimanche 4 décembre 2022. Pour cette 3<sup>ème</sup> édition, de nombreux exposants ainsi que l'accueil de loisirs « Les galoupiots » se sont joints à nous et celui-ci s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse malgré le froid sur la place du village à Champlost. C'est sur un air de musiques de Noël que les visiteurs ont pu découvrir les différents exposants présents, déguster une crêpe, boire un chocolat chaud ou un verre de vin chaud et repartir avec une part de boudin fait par nos soins. A noter que cette année nous avons un invité de marque : le Père Noël ! Les enfants ont ainsi pu échanger avec lui et lui donner leur lettre qu'ils ont pu réaliser sur place dans un stand qui leur était réservé.





★Enfin, pour participer à la magie de Noël, comme l'année précédente, l'association a offert à tous les enfants des écoles du RPI un sachet de chocolats.

Tous ces beaux moments ne se seraient pas déroulés sans l'aide des parents et grands-parents des enfants des écoles. Pour continuer de mener à bien tous ces projets, nous avons toujours besoin de votre aide et de nouveaux bras (parents ou non). Alors n'hésitez pas à venir nous rejoindre, nous comptons sur vous !

Nous vous donnons également rendez-vous sur notre page Facebook « [Les Amis des écoles de Champlost-Venizy](#) » pour connaître toutes les informations et festivités organisées par notre association.

A bientôt.  
Les membres de l'Association.

#### MANIFESTATIONS PRÉVUES POUR 2023

VENTE DE FLEURS ET BULBES : Mars/Avril 2023  
KERMESSE DES ECOLES : Samedi 10 juin 2023  
VENTE DE SAPINS DE NOËL : Décembre 2023  
MARCHÉ DE NOËL : Dimanche 3 décembre 2023

#### BUREAU

Président : Jérémy CALMUS  
Vice président : Céline DEMETER  
Secrétaire : Aline BOCAT  
Vice secrétaire : Ingrid FLORIN  
Trésorier : Julien MAITREPIERRE  
Vice trésorier : Marie Solène FLEURY

#### Contact :

- [lesamisdesecoles89210@gmail.com](mailto:lesamisdesecoles89210@gmail.com)
- Jérémy CALMUS : 07.61.50.76.00

## RECHERCHE DE FUTITES D'EAU SUR VOTRE RÉSEAU INTÉRIEUR

La recherche de fuites sur un réseau d'eau peut être un processus complexe, mais voici quelques étapes de base que vous pouvez suivre pour détecter et localiser les fuites :

**Vérifiez les compteurs d'eau :** Assurez-vous que tous les robinets, les appareils électroménagers et les systèmes d'irrigation sont éteints. Notez le relevé du compteur d'eau, puis attendez une ou deux heures sans utiliser d'eau. Relevez à nouveau le compteur d'eau. Si le relevé a augmenté, cela pourrait indiquer une fuite.

**Vérifiez les robinets et les toilettes :** Vérifiez soigneusement tous les robinets, y compris ceux à l'intérieur et à l'extérieur de la maison. Assurez-vous qu'ils sont tous fermés correctement et qu'il n'y a pas de gouttes d'eau. Vérifiez également les réservoirs de toilettes pour voir s'ils fuient. Les fuites de robinets et de toilettes sont courantes et peuvent être facilement réparées.

**Inspectez les tuyaux visibles :** Examinez attentivement tous les tuyaux visibles, tels que ceux sous les éviers, derrière les appareils électroménagers ou dans les zones de stockage. Recherchez des signes de fuites, tels que des gouttes d'eau, des taches humides, de la moisissure ou de la corrosion.

**Utilisez la méthode du test de pression :** Fermez tous les robinets et les appareils utilisant de l'eau. Repérez le robinet d'arrêt principal de votre maison et fermez-le. Ensuite, ouvrez un robinet à proximité pour libérer la pression résiduelle. Fixez un manomètre à l'un des robinets extérieurs, puis rétablissez l'eau. Si l'aiguille du manomètre bouge, cela pourrait indiquer une fuite dans le réseau.

**Utilisez des outils de détection des fuites :** Il existe des outils spécifiques conçus pour détecter les fuites d'eau, tels que les détecteurs acoustiques de fuites, les détecteurs de fuites par gaz traceur ou les caméras thermiques. Ces outils peuvent vous aider à localiser les fuites plus précisément, même si elles sont enfouies dans le sol ou derrière les murs.

Si vous suspectez une fuite importante ou si vous n'êtes pas en mesure de localiser la fuite par vous-même, il est recommandé de faire appel à un professionnel qualifié, tel qu'un plombier ou une entreprise spécialisée dans la détection des fuites d'eau. Ils disposent des compétences et de l'équipement nécessaires pour diagnostiquer et réparer les fuites de manière efficace.



**Le Poirier Rouge**  
La pâtisserie  
de tous vos événements.

Viennoiseries, entremets, tartes...  
Du feuilleté croustillant,  
à la crème onctueuse,  
assorti aux fruits et parfums de saison,  
sans oublier le croquant chocolat...  
Toutes les occasions sont bonnes  
pour régaler vos papilles  
et celles de vos convives.

Retrouvez aussi  
dans notre boutique  
pour toujours plus  
de gourmandise  
**les Ruchers de Nanie.**

**Pour toute demande :**  
Tél.: 03 86 91 06 67  
patisserie-le-poirier-rouge@orange.fr

Jeudi de 15h à 19h.  
Vendredi et Samedi de 8h à 13h et de 15h à 19h.  
Le Dimanche de 8h à 13h.  
26, Route de Paris - 89210 Champlost

SASU Pâtisserie Le Poirier Rouge  
Siège social 89210 Champlost - Siret : 902 938 125 00017

Modèle : RCS Auvergne 832 438 112. Crédit photos iStock®. Info 1121.  
Ne pas jeter sur la voie publique. Photo non contractuelle.

## LES POMPIERS

L'histoire des pompiers remonte à l'Antiquité, mais le développement des services d'incendie organisés tels que nous les connaissons aujourd'hui est plus récent. Voici un aperçu de l'histoire des pompiers :

**Antiquité :** On trouve des références à des brigades de lutte contre les incendies dans l'ancienne Rome, l'Égypte et la Grèce. Cependant, ces premières équipes étaient souvent composées de civils volontaires et n'étaient pas aussi organisées que les services d'incendie modernes.

**Moyen Âge :** Les villes médiévales en Europe ont commencé à prendre des mesures pour prévenir et combattre les incendies. Les guildes d'artisans ont souvent été impliquées dans ces efforts, et des bâtiments spéciaux appelés "corps de garde" ont été construits pour stocker les seaux et autres équipements de lutte contre les incendies.

**17e siècle :** Les premières compagnies d'assurance contre les incendies ont été créées à Londres au 17e siècle. Elles étaient responsables de la prévention des incendies et de la lutte contre les incendies dans les bâtiments assurés.

**18e siècle :** Les premières compagnies de pompiers professionnels ont été formées dans plusieurs grandes villes d'Europe, notamment à Londres, Paris et Berlin. Ces compagnies étaient financées par les compagnies d'assurance et étaient composées de pompiers rémunérés.

**19e siècle :** Le 19e siècle a été marqué par des avancées significatives dans la technologie de lutte contre les incendies. Les pompes à incendie manuelles ont été remplacées par des pompes à vapeur et des véhicules motorisés ont été introduits. Les premiers tuyaux d'incendie flexibles en caoutchouc ont également été développés, ce qui a grandement amélioré l'efficacité des opérations de lutte contre les incendies.

**20e siècle :** Au cours du 20e siècle, les services d'incendie ont continué à se professionnaliser et à se moderniser. De nouvelles techniques de lutte contre les incendies, telles que l'utilisation de respirateurs et de tenues de protection, ont été développées. Les services d'incendie ont également élargi leur champ d'action pour inclure des interventions d'urgence telles que les secours en cas de catastrophe naturelle et les opérations de sauvetage.

Aujourd'hui, les pompiers sont des professionnels hautement formés qui sont responsables de la protection des vies et des biens contre les incendies et autres situations d'urgence. Leur rôle s'étend également à la prévention des incendies, à

l'éducation du public et à la réponse aux situations de catastrophe.

En France, les pompiers sont regroupés au sein des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS). Voici quelques éléments importants sur les pompiers en France :

**Organisation :** Les SDIS sont des organismes locaux chargés de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. Ils relèvent du ministère de l'Intérieur et sont placés sous l'autorité des préfets. Chaque département en France a son propre SDIS, et ils sont souvent financés par les collectivités territoriales.

**Missions :** Les pompiers français ont des missions variées. Ils interviennent en cas d'incendies, d'accidents de la route, de catastrophes naturelles, de sauvetages en milieu périlleux, de secours d'urgence médicale, et bien d'autres situations d'urgence. Ils assurent également des activités de prévention, de sensibilisation et d'éducation du public.

**Organisation hiérarchique :** Les pompiers en France sont organisés selon une hiérarchie. Les personnels sont répartis en plusieurs catégories, telles que les sapeurs-pompiers professionnels, les sapeurs-pompiers volontaires et les sapeurs-pompiers de Paris. Chaque catégorie a ses propres formations, statuts et fonctions spécifiques.

**Formation et recrutement :** Pour devenir pompier en France, il existe différentes voies. Les sapeurs-pompiers professionnels passent généralement par des concours et suivent une formation approfondie dans des écoles spécialisées. Les sapeurs-pompiers volontaires peuvent être recrutés localement et suivent également une formation adaptée. Les formations sont régies par des normes et des diplômes nationaux.

**Équipements et véhicules :** Les pompiers en France disposent d'un large éventail d'équipements et de véhicules adaptés à leurs missions. Ils ont des casques, des tenues de protection, des véhicules d'incendie, des véhicules de secours médical, des véhicules de sauvetage en montagne, des hélicoptères, etc.

Les pompiers en France jouent un rôle essentiel dans la protection de la population et sont largement respectés pour leur engagement, leur professionnalisme et leur dévouement.



Nouveau véhicule des pompiers

## Le comité des Fêtes

## Les Apéro concerts

- **1<sup>er</sup> apéro-concert « Bistrot nomade »** de la commune en partenariat avec la CCSA, le vendredi 24 juillet 2020. Plus de 500 personnes ont profité de cette soirée festive d'après confinement. Quel plaisir de retrouver une certaine liberté malgré les contraintes COVID qui étaient toujours présentes et bien respectées.



- **2<sup>ème</sup> Apéro-concert** de la commune le samedi 17 juillet 2021, environ 500 personnes se retrouvées sur la place du 14 juillet pour passer une agréable soirée avec au programme : restauration, musique, retraite aux flambeaux et un feu d'artifice aérien tiré depuis la cour de l'école maternelle. Les contraintes COVID « allégées » sont toujours en vigueur et toujours respectées.



- 3<sup>ème</sup> **Apéro-concert** de la commune le samedi 9 juillet 2022 accueillant 400-450 personnes, un peu moins qu'en 2021 les manifestations aux alentours reprenant avec la fin des contraintes COVID.



## Le comité des Fêtes



- Randonnée d'automne le dimanche 12 septembre 2021, 37 marcheurs étaient présents au départ de la mare de Prunelles pour profiter d'une marche de 9 kms en forêt.

- Randonnée d'automne le dimanche 4 septembre 2022, 30 marcheurs, 2 enfants étaient au rendez-vous sur la place de Boudernault sous un grand soleil pour randonner tout autour de Boudernault sur 8 kms.

## Les Randonnées



- Randonnée de printemps dimanche 15 mai 2022, au départ de Chatton (cour ferme Prévost), 35 marcheurs, 3 enfants dont 1 en poussette et 1 chien ont emprunté les chemins autour de Chatton pour parcourir environ 10 kms sous un grand soleil.



## Le comité des Fêtes



## Les lotos



- Loto le dimanche 21 novembre 2021, bonne participation environ 150 personnes malgré les mesures contraignantes sanitaires et financières : valeur maxi 150 €/lot et 20 € maxi de cartons par joueur.
- Loto le dimanche 20 novembre 2022, participation maximum 220 joueurs gros lot trottinette électrique.

## Le comité des Fêtes

## Le Théâtre

- Théâtre le dimanche 16 octobre 2022, « du rifici sous les embruns », comédie mise en scène et écrite par Olivier Piquet et Cédric Durand. Rencontre improbable et survoltée entre Stan, commandant de bord en pleine heure de gloire et Toff, matelot à ses heures perdues. Ou comment passer du cabotage au cabotinage. Environ 50 spectateurs sont venus apprécier ce moment de détente.



## Le comité des Fêtes

## Les vide-greniers

- 1<sup>er</sup> Vide-greniers du comité des fêtes le dimanche 22 mai 2022, 35 exposants 164 ml.



## Le comité des Fêtes

- Noël des enfants le 5 décembre 2021 , spectacle de Choupette « Fais-moi ton cinéma » suivi de la magie des ballons où chaque enfant est reparti avec un ballon. Le père Noël Gégé a fait sa distribution : sac glacière, œuf dinosaure et un cerf-volant. Le tout suivi de boissons et friandises pour les enfants et d'un verre de l'amitié pour les parents. Bonne présence et participation des enfants malgré le retour d'épidémie COVID.



## Le Noël des Enfants



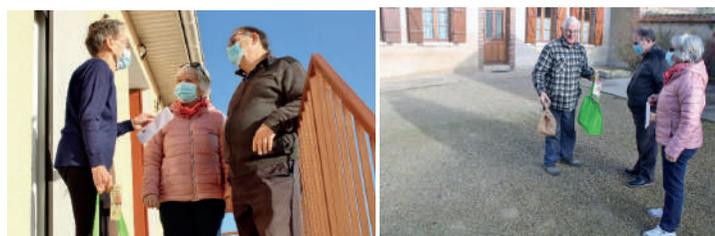
- Noël des enfants le dimanche 4 décembre 2022, spectacle « Wolf animations » « spectacle Cromwell » suivi d'ateliers pédagogiques avec la participation des animaux et création de ballons où chaque enfant est reparti avec son ballon. Le père Noël Max a fait sa distribution : sacs tissus avec friandises, ballons, balles lumineuses. Le tout suivi de boissons et friandises pour les enfants et d'un verre de l'amitié pour les parents. Bonne participation des enfants.



## Le comité des Fêtes

- Noël des aînés le 18 décembre 2021, repas initialement prévu en salle, mais par prudence étant donné la reprise de l'épidémie Covid, il a été décidé de reprendre la formule de l'année 2020 à savoir la distribution des repas à domicile (36 repas et 4 conjoints). La formule colis pour ceux qui l'avaient souhaitée (49 individuels, 19 couples et 7 en maison de retraite avec en plus pour ces derniers une boîte métal à l'effigie de Champlost garnie de biscuits).
- Noël des aînés le samedi 17 décembre 2022, repas servis à la Champlostine (46 invités, 5 payants) et comme il est de coutume le comité des fêtes a offert le champagne en fin de repas. La formule colis pour ceux qui l'avaient souhaitée (47 individuels, 19 couples et 6 colis bien être pour les aînés en maison de retraite avec en plus un sachet d'assortiment de chocolats du Poirier Rouge).

## Le Noël des Aînés





*Agence Postale Communale  
Champlost*



L'Agence postale Communale de Champlost vous accueille du lundi au samedi de 8h30 à 11h30. La levée du courrier est effectuée tous les jours à 10h00.

Elle vous offre les prestations courantes permettant de garantir un service de proximité. Faire vivre cette agence ne peut se faire qu'avec votre participation, c'est ensemble et avec le soutien de la municipalité que nous la garderons ouverte. Nous vous encourageons donc à continuer de venir nombreux profiter des offres et des services de votre agence.

#### **Les services postaux :**

- Tout affranchissement manuel (lettre et colis)
- Vente de timbres-poste à usage courant (carnet de 12 Mariannes autocollants, planches de timbres pour la tranche de poids supérieure et envoi en Europe et International, carnet de « beaux timbres » que vous trouvez aux mêmes tarifs que les carnets de timbres ordinaires).
- Vente d'enveloppes et de prêts à poster (prêt à poster par lot de 10 ou à l'unité, enveloppes 20g, 50g, 100g, 500g lettres suivies, lettres services plus ou non, emballages colissimo, emballages Chronopost et emballages simple XS, S, M, L, XL, XXL).
- Dépôts d'objets y compris recommandés affranchis ou pré-affranchis et Chronopost (hors valeur déclarée, objet sous contrat et objet en nombre).
- Dépôt de procuration courrier.
- Retrait des lettres, colis en instance et Chronopost (hors valeur déclarée).
- Contrat de réexpédition de courrier, garde de courrier.

#### **Les services financiers de dépannage :**

- Versement d'espèces sur comptes postaux.
- Retrait d'espèces sur CCP par titulaire ou co-titulaire, post-épargne ou livret d'épargne du titulaire. Dans la limite de 500€ par période de 7 jours, dans la limite de 1500€ par compte et par mois
- Dépôt de chèques sur les comptes de la banque postale.

#### **Pour info :**

Pour tous les retraits de recommandés, colis ... en agence une pièce d'identité vous sera demandée.

Vous avez des questions concernant la gamme de produits et services de votre agence postale, nous sommes là pour vous renseigner.





Votre bibliothèque dispose de 101m<sup>2</sup> d'espace pour vous accueillir et de plus de 3 000 ouvrages pour adultes et enfants (romans, albums, BD, documentaires, biographies, livres audio, magazines).

Depuis 2019 nous procédons à l'achat de livres récents, mais nous sommes toujours à la recherche de dons de livres adultes et enfants afin de rafraîchir et diversifier nos étagères. Vous pouvez les déposer à la bibliothèque.

La bibliothèque départementale de l'Yonne nous prête environ 332 livres par an. Cette année la bibliothèque de Champlost a été classée en bibliothèque de niveau II ce qui va nous permettre d'avoir un prêt d'environ 1 000 livres par an. Il vous est également possible par le biais de la navette de commander un ou plusieurs livres disponibles à la bibliothèque départementale de l'Yonne.

**Nouveau** : pour tous les abonnés de la bibliothèque, il vous est possible d'accéder à la médiathèque numérique de l'Yonne « RaYonn'âges ». Un service proposé par l'intermédiaire de votre bibliothèque qui permet d'accéder, chaque mois gratuitement, à 3 films + 5 magazines + 5 BD. Il n'y a pas de limite pour les livres numériques et la musique.

RaYonn'âges s'adresse à tous les âges : les contenus proposés s'adaptent à l'âge de l'utilisateur avec une interface spécialement dédiée aux enfants de moins de 10 ans.

Un ordinateur est à la disposition des administrés pour toutes recherches, ainsi que vos démarches sur les sites administratifs. (Hors réseaux sociaux, sites de vente...)

Une page Facebook (Agence Postale et Bibliothèque Champlost) a été créée afin d'informer sur les nouveautés tant pour la Bibliothèque que l'Agence Postale Communale, et de publier des informations concernant ces deux pôles.

Enfin, un Catalogue en ligne a été créé pour vous permettre depuis chez vous d'avoir accès à tous les livres et documents disponibles dans votre bibliothèque. Vous pouvez par ce biais les réserver. Un mail vous informera de leur disponibilité.

Vous pourrez ensuite venir les chercher aux heures d'ouvertures habituelles.

Pour celles ou ceux étant intéressés, veuillez prendre contact avec Elvira.

Adresse mail de la bibliothèque : [bibli.champlost@orange.fr](mailto:bibli.champlost@orange.fr)

Catalogue en ligne :

<https://bibliotheque-champlost.fr/>



## LA CHASSE

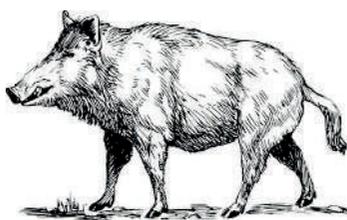
La chasse est souvent considérée comme une tradition dans de nombreuses cultures à travers le monde. Elle remonte à des milliers d'années et était autrefois essentielle pour la survie des communautés humaines en fournissant de la nourriture, des peaux pour les vêtements et d'autres ressources essentielles. De ce fait, la chasse a été intimement liée au développement de l'humanité et de ses sociétés.

Certains aspects de la chasse traditionnelle peuvent encore être préservés aujourd'hui, même dans les sociétés modernes où la chasse n'est plus une nécessité pour la survie. Dans de nombreuses régions rurales, la chasse peut rester une activité culturelle et sociale importante, transmise de génération en génération, renforçant ainsi les liens communautaires.

Cependant, il est essentiel de noter que la notion de tradition ne justifie pas toujours une pratique particulière. Certaines traditions peuvent être remises en question si elles sont en conflit avec des valeurs éthiques, environnementales ou de bien-être animal. De nos jours, de nombreuses sociétés considèrent ces facteurs et cherchent à concilier les pratiques traditionnelles avec les préoccupations éthiques et environnementales.

La chasse est un sujet complexe et controversé, et il est important d'aborder cette question avec une approche réfléchie, en reconnaissant les perspectives variées et en cherchant à trouver un équilibre entre les traditions culturelles et les impératifs éthiques et environnementaux de notre époque.

Comme de nombreux départements français, l'Yonne possède une tradition de chasse qui remonte à plusieurs siècles. La chasse est pratiquée dans différentes régions



du département, en fonction des habitats naturels et des règlements locaux.

Le département de l'Yonne offre une variété de terrains propices à la chasse, tels que des forêts, des bois, des plaines, des étangs et des marais. On peut y trouver diverses espèces de gibier, y compris des oiseaux tels que la perdrix, le faisan, le canard, et des mammifères comme le chevreuil, le sanglier et le lièvre.

La chasse en France, y compris dans l'Yonne, est réglementée par des lois strictes pour préserver l'équilibre écologique et assurer la protection des espèces menacées. Les chasseurs doivent respecter des périodes de chasse spécifiques pour chaque espèce et se conformer aux quotas de prélèvement établis par les autorités locales.

Il est important de noter que la chasse en France, comme dans de nombreux pays, est un sujet controversé, avec des opinions divergentes sur ses aspects éthiques, environnementaux et de bien-être animal. Certains

considèrent la chasse comme une tradition culturelle et une activité de gestion de la faune, tandis que d'autres s'opposent à cette pratique en raison de préoccupations éthiques et de conservation. Les lois et réglementations évoluent pour tenir compte de ces débats et pour garantir une chasse durable et responsable.

Les dégâts causés par le gibier peuvent être une préoccupation dans certaines régions où les populations d'animaux sauvages, tels que les cervidés (cerfs, chevreuils), les sangliers, les lapins, les oiseaux migrateurs, et autres, sont abondantes. Ces dégâts peuvent avoir des impacts négatifs sur l'agriculture, les forêts, les jardins et les espaces verts, entraînant des pertes économiques et des préoccupations de conservation.

Voici quelques exemples de dégâts du gibier :



**Cultures agricoles :** Les populations de gibier peuvent endommager les cultures en broutant les plantes, ce qui peut réduire les rendements agricoles. Les cultures comme les céréales, les légumes, les fruits et les vignes peuvent être particulièrement vulnérables.

**Forêts et régénération des arbres :** Certains herbivores, comme les cervidés, peuvent surpâturer les jeunes arbres et empêcher leur régénération, ce qui peut perturber l'écosystème forestier.

**Jardins et espaces verts :** Les cerfs et les lapins peuvent s'introduire dans les jardins et les parcs pour se nourrir des plantes ornementales et des fleurs.

**Risques routiers :** Les collisions entre les véhicules et les animaux sauvages peuvent entraîner des accidents de la route et des dommages matériels.

**Impact sur la biodiversité :** Dans certaines régions, une surpopulation de gibier peut entraîner une compétition accrue pour les ressources alimentaires, ce qui peut avoir des conséquences sur d'autres espèces locales et perturber l'équilibre écologique.

Pour faire face à ces problèmes, de nombreuses régions mettent en place des mesures de gestion de la faune pour réguler les populations de gibier de manière durable. Cela peut inclure des périodes de chasse réglementées, des programmes de contrôle des populations, la mise en place de clôtures pour protéger les cultures, et la création d'aires protégées pour préserver les écosystèmes fragiles.

Il est important de trouver un équilibre entre la préservation de la faune sauvage et la protection des intérêts humains, en tenant compte des aspects environnementaux, économiques et sociaux de la coexistence avec le gibier.

## CLUB DES ANCIENS DE CHAMPLOST

En 2022 le club était composé de 137 adhérents. Quelques amis adhérents nous ont quittés, une pensée pour eux et leur famille.

### Activités 2022.

- janvier : galette des rois est annulée.
- février : repas dansant « choucroute »
- mars : Assemblée Générale, présentation du bilan de l'année 2020 – 2021, élection du 1/3 sortant, et activités 2023. Assemblée suivie d'un repas dansant.
- avril : concours de belote en individuel ouvert à tous.
- mai : repas dansant.
- juin : voyage d'une semaine dans le Lot qui était programmé en 2020-2021. Visite : St Céré, Rocamadour, Déjeuner croisière, St Cirq-Lapopie, Cahors, Figeac, Autoire dit le petit Versailles, gouffre de Padirac le Retour par Collonges La Rouge magnifique village.
- juillet : pique-nique au jardin du presbytère.
- octobre : repas dansant.  
Sortie une journée à Briare partagée avec Cezy.
- décembre : Bûche de Noël.  
Confection des décorations des sapins de Noël de la commune.

### Composition du conseil d'administration

#### **Bureau :**

Présidente : Mme DELAITRE Ginette  
 Vice-président : M. CUIBA Edouard  
 Secrétaire : Mme STANIA Geneviève  
 Secrétaire adjointe : Mme CHICON Micheline  
 Trésorière : Mme HUMBERT Micheline  
 Trésorière adjointe : Mme QUARTIER Nadine

#### **Membres du conseil d'administration :**

M. CHICON	Pierre
M. COMPERAT	Jean-Raymond
M. DEBREUVE	Gilbert
Mme DONOT	Danielle
Mme GIOVANNELLI	Dominique
M. HUMBERT	André
M. STEFFANELLI	Thierry



Groupe des voyageurs  
 heureux d'avoir passé  
 ensemble un très bon  
 séjour, et prêts pour  
 l'année prochaine.



### Prévisions 2023

- |   |   |
|---|---|
| - 2 février : Repas d'hiver.                    | - 6 juillet : Pique –Nique.                         |
| - 30 mars : Repas de printemps.                 | - 21 & 22 septembre : Visite Parc du Zoo de Beauval |
| - 22 avril : Belote en individuel.              | - 26 octobre : Repas d'automne.                     |
| - 1 <sup>er</sup> juin : Repas d'été.           | - 13 décembre : Bûche de Noël.                      |
| - 18 au 24 juin : Voyage d'une semaine à Erquy. |   |

Tous les mercredis , réunion des adhérents dans la salle des associations de 14h à 18h pour un moment convivial

LES AMIS DE LA PAROISSE de CHAMPLOST VACHY

Après le passage COVID, les troupes se sont remotivées comme dans la plupart des associations. Nous y sommes tout de même parvenus pour réaliser notre soirée Karaoké dont une partie artistique campée par Guy DUBESSET avec un répertoire toujours plus affiné pour notre plus grand plaisir.



Les convives ne nous contrediront pas puisqu'après ce lever de rideau et après s'être réveillés les papilles avec les délices de Damien, ils se sont tous ou presque, transformés en star du showbiz dans une ambiance familiale et décontractée.



Personne dans la salle n'ayant saigné des oreilles, nous espérons tous réussir à renouveler cette expérience le 17 juin 2023.



Association Intermédiaire  
Place du 19 mars 1962  
89400 MIGENNES

Tél 03 86 80 92 87

E-mail : [entraîn@wanadoo.fr](mailto:entraîn@wanadoo.fr)

 Association Entraîn

**Un service simple, souple et actuel**

Depuis 1996 :

- ✓ Nous répondons aux **demandes de personnel des particuliers, des collectivités locales, des associations et des professionnels** pour des besoins ponctuels ou plus durables.
- ✓ Nous accueillons et accompagnons **les demandeurs d'emploi volontaires** pour retrouver une activité.

Crédit d'impôt de 50 % dans le cadre des emplois « services à la personne »



**Missions les plus proposées :** Ménage, jardinage, bricolage, manutention, agent de production, agent de service etc.  
De quelques heures à plusieurs mois.

**A vos CV, un emploi, c'est possible !**



## LES RANDONNEURS DE CHAMPLOST



L'un des atouts les plus importants de la marche à pied est son accessibilité. En effet, quels que soient votre âge, votre condition physique, votre emploi du temps ou encore vos moyens financiers, cette activité saura s'adapter à vous. La douceur de l'activité ainsi que le peu d'équipement nécessaire la rendent accessible au quotidien. La marche à pied est un exercice qui apporte beaucoup de soutien à notre santé physique et mentale. Que ce soit pour votre silhouette, votre coeur, votre humeur ou votre esprit, la marche possède de nombreux bienfaits qui méritent d'être connus. De nombreuses études ont prouvé que la marche améliore grandement la santé mentale et donc l'humeur globale. Il a été démontré que marcher régulièrement réduit grandement l'anxiété, l'humeur négative, les pensées négatives et la dépression. Elle stimule également l'estime de soi. Ces bienfaits proviennent notamment des endorphines qui sont libérées dans le corps suite à l'exercice physique.

Notre petit groupe de randonneurs champlostiens, créé il y a déjà 7 ans, nous l'avons baptisé « Rando-Champ'Yonne ». Il compte aujourd'hui environ 25 participants .....plus ou moins assidus. Nos sorties dominicales font entre 8 et 10 km (environ deux heures de marche) et se trouvent ainsi à la portée de chacun. Aucun équipement particulier n'est nécessaire à l'exception d'une bonne paire de chaussures et de vêtements adaptés à la météo. La participation à nos randonnées est entièrement gratuite, la seule condition requise est la bonne humeur : grincheux éloignez-vous! Chaque dimanche nous réunissons entre 10 et 15 marcheurs sur les sentiers icaunais. Nous vous engageons à nous rejoindre et pour ce faire aucune démarche particulière, vous pouvez nous retrouver tous les dimanches sur la place du 14 juillet à 9 heures.

**Pour plus de renseignements vous pouvez contacter Jean-Claude Garault au 06 40 63 72 76**



**Magasin et retrait le Vendredi de 16h à 18h**

**Livraison le Vendredi de 16h30 à 19h30**  
\*Prochainement le jeudi de 16h30 à 19h30

**Commandez en ligne, payez à la réception de votre commande ! Retrait à la ferme ou livraison à domicile**

Site internet : <https://lafermedechatton.com>

**Contactez nous !**

07.87.98.78.70

[lafermedechatton@gmail.com](mailto:lafermedechatton@gmail.com)

Magasin et retrait au :  
12 Rue de Chatton  
89210 CHAMPLOST

Rejoignez-nous : [@lafermedechatton](https://www.instagram.com/lafermedechatton) [f](https://www.facebook.com/lafermedechatton)

**Romain Prévost**, encore étudiant a courageusement entrepris de s'établir maraicher à Chatton, sur les terres familiales. Aujourd'hui, les études terminées il s'attache à développer son activité et compte bien, dès que possible, parvenir à vivre de son activité. Le travail est dur mais il est volontaire et tenace, il produit tous les légumes que nous consommons chacun tous les jours.

Pour atteindre son objectif, il a besoin de nous tous, car si produire il sait faire, pour en vivre il faut que nous lui achetions sa production.

Encourageons ce beau challenge en contactant Romain au **07 87 98 78 70** à l'adresse courriel : [lafermedechatton@gmail.com](mailto:lafermedechatton@gmail.com)

## DU MIEL



## DES ABEILLES



L'histoire du miel remonte à des milliers d'années et est étroitement liée à celle de l'humanité. Le miel est un aliment sucré produit par les abeilles à partir du nectar des fleurs ou de sécrétions sucrées d'insectes.

On estime que la production de miel par les abeilles existe depuis près de 150 millions d'années. Les premiers humains préhistoriques ont découvert le miel en cherchant des sources de nourriture et en observant les abeilles dans la nature. Utilisation dans l'Antiquité : Le miel était utilisé comme aliment et remède médical dans les civilisations de l'Égypte ancienne, de la Grèce antique, de la Rome antique et de la Chine ancienne. Les Égyptiens utilisaient le miel dans la préparation d'aliments, de boissons et même dans le processus de momification.

Dans de nombreuses cultures anciennes, le miel avait une signification symbolique importante. Il était souvent associé à la divinité, à la fertilité, à la prospérité et à l'immortalité. Par exemple, dans la mythologie grecque, le miel était considéré comme l'ambrosie, la nourriture des dieux de l'Olympe.

Au fil du temps, le miel est devenu un produit commercialisé et échangé entre différentes régions. Des routes commerciales ont été établies pour faciliter l'échange de miel et d'autres produits apicoles.

Le miel a été utilisé dans diverses cultures traditionnelles comme remède pour divers maux, allant des affections cutanées aux problèmes gastro-intestinaux. Ses propriétés antimicrobiennes et anti-inflammatoires en ont fait un traitement populaire dans la médecine traditionnelle. Au fil du temps, les humains ont commencé à domestiquer les abeilles pour faciliter la production de miel. L'apiculture,



l'élevage d'abeilles pour la production de miel, est apparue il y a des milliers d'années et est devenue une pratique répandue dans de nombreuses cultures.

Le miel continue d'être un aliment sucré largement utilisé dans la cuisine à travers le monde. Il est utilisé comme édulcorant naturel dans une variété de plats, de boissons et de desserts.

Outre son goût sucré, le miel présente également des propriétés nutritionnelles bénéfiques. Il contient des antioxydants, des vitamines, des minéraux et des enzymes, ce qui en fait un complément alimentaire sain.

Aujourd'hui, le miel reste un produit apprécié et utilisé dans le monde entier, et l'apiculture moderne continue d'évoluer pour répondre à la demande croissante de ce précieux aliment. Cependant, en raison de diverses menaces environnementales, notamment les pesticides et les changements climatiques, les populations d'abeilles et la production de miel sont confrontées à des défis majeurs. La conservation des abeilles est devenue une préoccupation importante pour la préservation de l'écosystème et de la sécurité alimentaire.

La production de miel en France est une activité importante avec une longue histoire. La France est considérée comme l'un des principaux producteurs de miel en Europe. L'apiculture est pratiquée dans de nombreuses régions du pays, et les abeilles françaises butinent une grande variété de fleurs et de plantes, ce qui donne au miel français une grande diversité de saveurs et d'arômes.



La France est géographiquement diverse, avec des climats variés et des écosystèmes différents. Cela permet la production de miels aux caractéristiques variées selon les régions. Par exemple, le miel de lavande de Provence, le miel d'acacia du Sud-Ouest, le miel de châtaignier d'Ardèche, le miel de tilleul du Jura, etc.

Le nombre d'apiculteurs en France est assez élevé. Selon les chiffres, il y a des milliers d'apiculteurs professionnels et amateurs qui s'occupent de la production de miel et d'autres produits de la ruche tels que la cire, le pollen et la propolis.

Les exploitations apicoles en France varient en taille. Certaines sont de petites exploitations familiales avec quelques ruches, tandis que d'autres sont de plus grandes entreprises apicoles gérant un grand nombre de colonies d'abeilles.

La France produit une grande variété de miels, chacun ayant des caractéristiques uniques. Les types de miel produits dépendent des fleurs et des plantes présentes dans chaque région, ainsi que des saisons de butinage des abeilles.

Comme dans de nombreux pays, les abeilles en France sont confrontées à des défis tels que l'utilisation de pesticides, le changement climatique, la perte d'habitats et les maladies. Ces facteurs peuvent affecter la santé des abeilles et la production de miel.

La production de miel en France est soumise à des normes de qualité strictes. Le miel doit répondre à des critères spécifiques pour être étiqueté comme miel français et pour être commercialisé dans le pays et à l'étranger.

Outre ses aspects économiques, l'apiculture et la production de miel occupent une place importante dans la culture française. Le miel est utilisé dans la cuisine traditionnelle, dans des recettes de desserts, de boissons et dans des remèdes naturels.



## MEYER Ludovic

La Garenne Vachy 89210 Champlost  
Tel: 07/87/54/79/40  
meyerludovic@hotmail.fr



Tonte, Taille des haies, abbatage, élagage, bois de chauffage et autres prestations selon votre demande.

SIRET: 80388310700010

## PROXIMARCHE

6, rue des bruyères  
89 600 VERGIGNY  
Tél : 03 86 35 20 20  
Tél : 06 48 85 56 10

Passage en tournée à CHAMPLOST  
le jeudi matin 9h30-11h30

## Paroisse Saint-Loup en Armance



Chers amis,

L'Équipe d'Animation Paroissiale vous offre tous ces meilleurs vœux pour cette nouvelle année : qu'elle vous soit heureuse et surtout bonne en santé !

Nous tenons à remercier vivement Monsieur le Maire et ses conseillers municipaux d'avoir pris en charge le problème des pigeons dans le clocher de l'église de Champlost : vous le savez sûrement, les pigeons font de très gros dégâts que ce soit à l'extérieur et/ou à l'intérieur...

Le passage de ces « indésirables » a été identifié et réparé... Vraiment MERCI.

Le premier confinement que nous avons subi nous a obligé à annuler la messe de la Saint-Hubert (dimanche 15 mars). Ce fut avec beaucoup de regret et de peine de n'avoir pu se retrouver à cet événement festif. Nous espérons bien que cette année 2021 permettra cette célébration. La date sera communiquée dès que possible...

Quelle grande joie du retour des messes ! Se retrouver dans ce lien fraternel qui nous unit, cela n'a pas de prix ! Cette nouvelle année qui, nous pouvons l'espérer, nous rendra notre liberté, sera l'occasion de goûter la saveur simple et belle des liens humains qui ont pu cruellement nous manquer.

Nous vous rappelons la constitution de notre Equipe d'Animation Paroissiale :

- Père Alain Raynal,

- Sophie Piat : l'annonce de la Foi, qui concerne tous les âges de la vie,
- François Hautbergue : la célébration des sacrements, particulièrement l'Eucharistie,
- Thérèse Gonzalez a la responsabilité de sensibiliser les Chrétiens à la solidarité,
- Dominique Ludwig s'occupe des questions matérielles et financières,
- Brigitte Fund assure la coordination de l'équipe d'EAP, le lien avec le diocèse et diffuse les informations dans les paroisses et les relais dans chaque village.

Pour toute demande et/ou besoin, pour toute information et/ou conseil, contacter le presbytère de Saint-Florentin, permanence secrétaire paroissiale au 03.86.35.14.26 tous les mardis de 14h à 17h et les vendredis matin de 10h à 12h.





## UNA SEIGNELAY BRIENON BONNARD BASSOU

### ■ Siège Social

8 Boulevard du Gal de Gaulle – 89210 BRIENON-SUR-ARMANCON  
Email : [aapa.cantondeseignelay@orange.fr](mailto:aapa.cantondeseignelay@orange.fr)

### ■ Bureaux

8 Boulevard du Gal de Gaulle – Appartement 1 (1er étage) – 89210 BRIENON SUR-ARMANCON  
Tél : 03.86.56.10.84

## L'aide apportée aux personnes âgées



L'aide à domicile permet d'apporter aux personnes âgées, un soutien moral et technique nécessaire à leur maintien a domicile.

Les interventions sont effectuées par un personnel formé et qualifié pour intervenir auprès des personnes âgées. Leur encadrement est assuré par des professionnels du secteur.

Les personnes âgées ont des besoins et des attentes qui peuvent être très différents. La prestation d'aide a domicile doit être adaptée a chaque personne en fonction de son niveau de dépendance et de son isolement.

L'UNA Yonne vient en aide aux personnes âgées :

- très dépendantes
- souffrant de maladies (Alzheimer, parkinson, Accident Vasculaire Cérébral, Dépression...)
- sortant d'une hospitalisation
- en soins palliatifs
- se retrouvant en situation de fragilité ponctuelle (décès du conjoint ou de la personne co-habitant...)
- sans difficultés particulières

Il peut s'agir de personnes vivant seules, en couple, ou dans leur famille.



## SYNDICAT MIXTE DE LA FOURRIERE DU SENONAI

Le Syndicat, implanté au hameau « Les Chollets », a été créé en 1996.

Il est composé de 145 communes, dont une Communauté de Communes et deux Communes Nouvelles.

Le rôle de la Fourrière est d'aller, sur réquisition des Maires ou d'une autorité, chercher et recueillir les chiens et chats **errants et divaguants sur la voie publique**.

Pour l'année 2020, 137 animaux ont ainsi été recueillis.

Depuis 2017, la Fourrière dispose de 4 box individuels pour les chats.

•Après identification de l'animal, le propriétaire est contacté afin qu'il puisse récupérer son chien ou chat,

• A défaut de manifestation du propriétaire et au-delà d'un délai de 8 jours ouvrés, l'animal est réputé appartenir à la Fourrière et confié à une association de protection animale en vue d'une adoption,

• L'euthanasie n'est pratiquée que dans certains cas extrêmes (maladie, blessure, dangerosité, ordre d'une autorité judiciaire)

### Fonctionnement

Chaque commune adhérente s'acquitte d'une participation annuelle de 0.88 € par habitant (délibération du 10 décembre 2019).

Depuis le 19 septembre 2020, la Fourrière est gérée par :

- M. Gilles-Maxime POIBLANC, Président, Maire de Verlin, VP de la CCJ,
- M. Philippe THOMASSIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président (délégué de la commune de CHAUMOT),
- Mme Josiane SARRAZIN, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente (déléguée de la commune de Sens)
- et M. Didier DEPRESZ, 3<sup>ème</sup> Vice-Président (délégué de la commune de BONNARD).

Trois agents techniques et un agent administratif assurent le fonctionnement de la Fourrière.

### Tarifs des pensions

Pour un chien :

- 1<sup>ère</sup> journée : une prise en charge de 15 € + pension de 14 € soit 29 €,
- Ensuite 14 € par jour jusqu'au délai légal de garde soit 8 jours ouvrés.





Le Réseau des Missions Locales BFC

# MISSION LOCALE DU MIGENNOIS ET DU JOVINIEN

"Tu as 16-25 ans, sans ??? situation et tu es perdu? Viens nous voir à la Milo pour en discuter..."

Une Permanence près de chez vous (sur rdv) :  
BRIENON/ARMANÇON :  
Mairie (Mercredi matin)

La Mission Locale favorise l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire avec ou sans diplôme. Nous sommes là pour vous accueillir, écouter, informer, conseiller, aider dans toutes vos démarches.

## DIFFÉRENTS DISPOSITIFS PROPOSÉS :

### Le Contrat d'Engagement jeune :

- Un Programme intensif de 15 à 20 heures par mois composé d'activités diverses,
- Une allocation pouvant aller jusqu'à 500 € en fonction du respect des engagements,
- Des stages et des immersions en entreprises pour découvrir des métiers.



### Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie :

Dispositif évolutif pour les jeunes de 16 à 25 ans et qui s'adapte à leurs projets.



### Le Parrainage :

Ce dispositif permet aux jeunes d'être également accompagnés par des professionnels retraités ou encore en activité, pour bénéficier de leur réseau pour les aider à intégrer les entreprises.



### Service Civique :

Un engagement Citoyen:

Vous consacrez du temps dans des missions utiles pour la société. Elles sont reconnues et valorisées dans votre parcours pro!

Durée environ de 6 à 12 mois et sans condition de diplôme.



## LE PLEIN D'ACTIONS!!

• • • C'EST LE FUN !! • • •

Des actions axées sur :

- Le Coaching
- La Mobilité
- La Confiance et l'estime de Soi
- Des Jobs-Dating
- Des Forums (Migennois, Jovinien)
- et d'autres Actions ...



## Nouveau Le Simulateur de Conduite!!



☎ 03.86.80.00.67

☎ 06.25.28.41.28

👤 milomlmj

✉ milomigennoisjovinien@milobfc.fr

🌐 www.milomigennoisjovinien.fr



Migennes

Mission locale du Migennois et du Jovinien



📍 25 rue Gabriel Cordier

89400 MIGENNES



## QUE SAVEZ-VOUS DE L'EAU?

Du point de prélèvement jusqu'au robinet de l'abonné, le service d'eau potable comporte trois grandes étapes : le captage, la « potabilisation » et la distribution d'une eau potable conforme aux normes de qualité fixées pour protéger la santé humaine. La surveillance réalisée montre que l'eau potable distribuée est de bonne qualité.

Une eau est dite potable lorsqu'elle peut être consommée sans porter atteinte à la santé de celui qui la consomme, à court ou long terme. Pour cela, elle doit respecter plusieurs critères, qui reposent sur l'évaluation de paramètres microbiologiques, chimiques et physico-chimiques - notamment les teneurs maximales en substances polluantes.

Les critères couvrent aussi des caractéristiques liées au goût et à la couleur de l'eau, appelés paramètres « organoleptiques ».

Le Code de la santé publique impose que l'eau demeure potable jusqu'au robinet de l'utilisateur.

Avant d'être « potabilisée », l'eau est prélevée dans le milieu naturel, depuis des ressources de surface (une rivière, un fleuve, un lac naturel, une retenue artificielle d'eau, etc.) ou souterraines (les nappes phréatiques en particulier). En France, deux tiers des volumes d'eau prélevés pour l'alimentation en eau potable proviennent des eaux souterraines.

L'eau prélevée est appelée « eau brute », et n'est pas naturellement potable : elle peut contenir des parasites pathogènes, des substances métalliques provenant des sols, etc. De plus, elle peut être polluée par des micro-organismes et des substances toxiques provenant des activités sur le bassin versant. La potabilisation de l'eau est donc indispensable avant sa distribution au robinet. Mais elle implique des coûts de construction et d'exploitation d'infrastructures - d'autant plus élevés que la qualité de l'eau brute est médiocre - qui se répercutent sur la facture d'eau des usagers.

Après son prélèvement, l'eau brute est acheminée jusqu'à une usine de potabilisation par un réseau de canalisations. Le traitement de l'eau vise en premier lieu à retenir les particules et matières en suspension dans l'eau : graviers, sables, poussières, etc. C'est l'objet de la clarification, réalisée par des procédés physiques - la filtration et la décantation - et physico-chimiques (l'ajout de réactifs permettant de coaguler certaines substances dissoutes afin qu'elles sédimentent).

La deuxième étape consiste en la désinfection de l'eau, afin d'éliminer tous les germes pathogènes, qu'il s'agisse de bactéries ou de virus. Pour cela, les usines de potabilisation ont recours à des procédés chimiques - l'ajout de substances bactéricides (le peroxyde ou l'ozone, par exemple) - ou physiques - l'utilisation de rayonnements ultraviolets. L'ajout de chlore en fin de traitement permet de garantir la « potabilité » de l'eau jusqu'au robinet.

Des traitements complémentaires à la clarification et la désinfection sont mis en oeuvre si l'eau contient des substances polluantes. Par exemple, la filtration sur charbons actifs permet de retenir les polluants dissous dans l'eau (pesticides, hydrocarbures, etc.). Si la concentration en nitrates de l'eau brute est supérieure aux normes de qualité, une filtration complémentaire est mise en oeuvre afin de les éliminer. Enfin, des ajustements physico-chimiques peuvent être nécessaires, notamment des corrections de l'acidité de l'eau pour éviter que celle-ci ne corrode les canalisations qui la transportent.

Après sa potabilisation, l'eau est envoyée par des pompes dans un réseau de canalisations qui la conduisent jusqu'aux infrastructures de stockage (châteaux d'eau et autres réservoirs).

Les volumes qu'ils peuvent stocker représentent plusieurs heures de consommation, ce qui permet de s'adapter aux pics d'utilisation d'eau potable, lorsque la demande est supérieure à la capacité de production des usines (en soirée par exemple).

En France, en 2014, la consommation moyenne annuelle d'eau potable par habitant est de 52,2 m<sup>3</sup>, soit 144,6 litres par jour.

Positionnés en hauteur, les châteaux d'eau et les réservoirs maintiennent également le réseau de distribution sous pression : la gravité assure un débit suffisant au robinet, synonyme d'eau courante.

En 2013, en France, le réseau de distribution d'eau potable est évalué à 996 000 kilomètres de conduites.

Toutefois, cette étape de transport est source de pertes d'eau. En métropole, environ un million de kilomètres de canalisations relie les lieux de production d'eau potable, les points de stockage et les usagers. Le vieillissement de ces réseaux conduit à l'apparition de fuites. L'eau potable retourne alors au milieu naturel et a été potabilisée « pour rien ».

Le rendement des réseaux - c'est-à-dire la quantité d'eau potable produite et effectivement distribuée - est estimé à 80%. C'est donc 20% de l'eau potable qui est perdue au cours de sa distribution : pour 5 litres d'eau mis en distribution, 1 litre d'eau revient au milieu naturel sans passer par le consommateur.

En 2014, en France, le rendement moyen du réseau de distribution d'eau potable est d'environ 79,3% : pour 5 litres mis en distribution, 1 litre d'eau revient au milieu naturel sans passer par le consommateur.

Les pertes par fuites représentent ainsi près d'un milliard de mètres cubes. Elles sont souvent dues à la vétusté des canalisations ou à une pression trop élevée, mais aussi aux mouvements des sols.

L'atteinte d'un taux de 100 % est irréaliste, mais de nombreuses collectivités peuvent viser un objectif de 80 à 90 %.

L'eau potable est l'un des produits alimentaires les plus surveillés. Le producteur d'eau potable se doit d'effectuer une surveillance continue pour s'assurer du bon fonctionnement de ses installations et éviter la distribution accidentelle d'eau non potable. En complément de cet auto contrôle, une surveillance indépendante est réalisée par les Agences régionales de santé (ARS), à toutes les étapes du service d'eau potable. En 2015 par exemple, les ARS ont réalisé l'analyse de 312 000 échantillons.

Si un dépassement de seuil est identifié, le producteur d'eau potable doit prévenir le préfet. Celui-ci décide alors, avec les maires des communes concernées, des mesures à prendre pour protéger la santé des consommateurs. Il peut s'agir d'une simple information du public si le dépassement est modéré et limité dans le temps et qu'il ne représente pas de danger pour les consommateurs. Dans les cas les plus graves, la distribution peut être interrompue. Mais l'eau potable distribuée en France est très globalement conforme aux normes.

Pour assurer une alimentation en eau potable durable, il est primordial de préserver la qualité et les volumes de ressources en eau. D'une part, la détérioration de la qualité de l'eau induit des surcoûts de « potabilisation » et peut, si elle est trop forte, provoquer l'abandon d'une ressource. D'autre part, un manque d'eau lié à l'épuisement d'une nappe souterraine ou à l'assèchement d'un cours d'eau peut rendre impossible la production d'eau potable. Les communes affectées doivent alors être alimentées d'une autre manière, parfois par camion-citerne, procédé extrêmement coûteux.

Pour préserver la qualité de l'eau, des actions sont mises en oeuvre pour limiter la pollution des ressources, tant à proximité du point de captage d'eau qu'au niveau des bassins versants. Dans le cadre spécifique des risques d'attentat, la protection des eaux de consommation fait par ailleurs l'objet de mesures renforcées lorsqu'une menace particulière est identifiée.

La préservation des quantités d'eau passe avant tout par une bonne gestion des prélèvements dans les milieux et les eaux souterraines, notamment en cas de sécheresse. D'autres leviers d'actions peuvent être mobilisés, comme la lutte contre l'artificialisation des sols et des milieux.

Plus globalement, la préservation des ressources en eau nécessite de coordonner l'ensemble des usages de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle des bassins versants. En effet, les activités de l'amont sont susceptibles d'influencer la qualité de l'eau loin en aval.

## L'eau a un coût : celui des services d'eau et d'assainissement

En tant que ressource naturelle, l'eau n'a pas de prix. La facture payée par les usagers de l'eau potable s'explique par le coût des services publics d'eau et d'assainissement : pour distribuer l'eau, il faut d'abord la prélever, la « potabiliser » l'acheminer jusqu'au robinet, puis, après usage, la collecter, la transporter en station de traitement et l'assainir, pour finalement la rejeter dans le milieu naturel.

Ainsi, le prix payé par l'utilisateur permet de couvrir le coût de toutes ces étapes. Il inclut le service d'eau potable et le service d'assainissement, mais également des redevances et des taxes, qui doivent servir à compenser la pollution générée par les usages de l'eau.

En 2014, en France, la facture d'eau représentait une dépense mensuelle moyenne de 39,80 € TTC par ménage.

Au 1er janvier 2014, le prix moyen de l'eau en France était de 3,98 € par mètre cube, toutes taxes comprises, dont 2,05 € couvrent le coût de production et de distribution de l'eau potable et 1,93 € celui de l'assainissement collectif.

Sur la base d'une consommation de 120 m<sup>3</sup>, la facture annuelle d'un ménage s'élève donc à 477,60 €, soit environ 1 % du revenu moyen.

La part respective des deux services et des redevances était alors, en moyenne, de 39% pour l'eau potable, de 38% pour l'assainissement collectif, et de 23% pour les taxes et redevances.

Les usagers ayant recours à l'assainissement individuel s'acquittent eux-aussi d'une part portant sur l'assainissement, liée aux coûts du SPANC (service public d'assainissement non collectif).

Le prix de l'eau varie selon les territoires

Les coûts que représentent l'alimentation en eau potable et l'assainissement des eaux usées ne sont pas les mêmes sur le territoire. Le prix de l'eau peut varier d'une collectivité à l'autre.

De nombreux facteurs expliquent les disparités observées sur le territoire. La qualité de l'eau brute prélevée est le premier. Une eau de qualité médiocre requiert davantage de traitements pour devenir potable qu'une eau très peu polluée. Et ces traitements ont un coût (en équipement, en personnel, en énergie, etc.).

La densité de population est aussi un paramètre déterminant. Son influence sur le prix de l'eau est essentiellement liée à des économies d'échelle. Une plus grande densité augmente la rentabilité des équipements, puisque davantage d'usagers se partagent les coûts. C'est particulièrement marqué pour les dépenses liées à la distribution (installation des réseaux et entretien) : un plus grand nombre d'abonnés à un endroit précis nécessite la même longueur de réseaux. Autre exemple, plus la ressource est géographiquement éloignée des lieux d'utilisation, plus les coûts d'acheminement sont élevés (installation nécessaire de canalisations, de pompes, etc.).

Par ailleurs, les différents services n'utilisent pas tous les mêmes équipements techniques, dont la rentabilité économique est variable. Et les décisions et objectifs locaux en matière de gestion et de qualité du service d'eau influent sur son coût.

Les coûts liés à l'assainissement des eaux usées dépendent aussi de la sensibilité du milieu récepteur (une rivière, un plan d'eau, une eau côtière, etc.). Si les capacités d'auto-épuration du milieu sont faibles, l'épuration de l'eau doit être plus importante, ce qui entraîne des coûts plus élevés. C'est aussi le cas lorsqu'il existe des enjeux sanitaires dans le milieu récepteur : la baignade dans un plan d'eau, une activité de conchyliculture sur le littoral, etc. Enfin, la taille de la collectivité joue aussi un rôle, en particulier parce que certaines petites collectivités disposent de règles comptables spécifiques, ce qui leur permet de modérer leur prix de l'eau.

La facture d'eau est envoyée par le gestionnaire du service d'eau ou d'assainissement - la commune, le groupement de communes ou l'entreprise délégataire - à l'abonné. C'est donc le locataire qui reçoit la facture, sauf si le propriétaire du logement s'acquitte lui-même de la facture d'eau et répercute le prix dans les charges : dans ce cas c'est lui qui la reçoit.

Le prix de l'eau étant fixé par mètre cube, le montant de la facture dépend du nombre de mètres cubes consommés par l'abonné. Ce volume est intitulé « volume consommé par l'abonné », mais il s'agit en réalité du volume d'eau « utilisé » par l'abonné : une partie est effectivement consommée pour l'alimentation, mais une majorité est restituée, assainie puis rejetée dans les milieux. L'organisation et la structure de la facture d'eau est fixée par l'arrêté du 10 juillet 1996. Elle doit ainsi présenter :

le volume d'eau utilisé par l'abonné (la « consommation d'eau »),

le prix à payer toutes taxes comprises (« à régler avant le »),

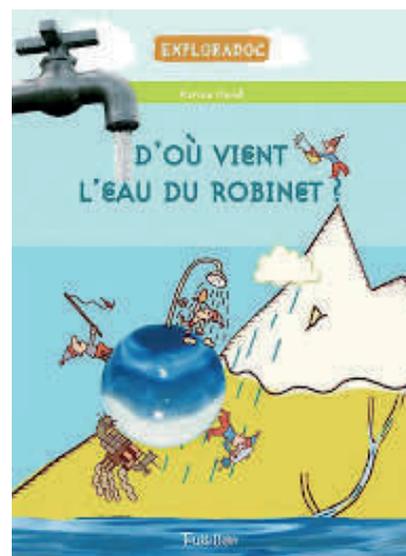
Le prix est ensuite détaillé selon ses trois composantes : le service d'eau potable (dans la rubrique « distribution de l'eau »), le service d'assainissement (dans la rubrique « collecte et traitement des eaux usées ») et les redevances et taxes (dans la rubrique « organismes publics »).

Le prix relatif au **service d'eau** comprend un montant fixe d'abonnement au service et une part variable, fonction du volume d'eau potable utilisé sur la période de facturation. Éventuellement, la part pour location et entretien des compteurs peut apparaître dans cette rubrique, mais elle est souvent intégrée à l'abonnement.

Le prix relatif au **service d'assainissement** lui aussi comprend un montant fixe d'abonnement au service et une part variable, fonction du volume d'eaux usées rejeté par l'abonné.

Enfin, les **taxes et redevances**, reversées à l'agence de l'eau (ou à l'office de l'eau en outre-mer). La première sert à financer la modernisation des réseaux de collecte des eaux usées et des eaux pluviales. La deuxième permet de lutter contre la pollution de l'eau.

Une troisième sert à préserver les ressources en eau (mais elle peut aussi se trouver dans la rubrique « distribution de l'eau »). Enfin, une taxe « Voies navigables de France » (VNF - établissement public en charge du domaine public fluvial) est perçue lorsque l'eau est prélevée ou rejetée dans une rivière ou un fleuve.



# CALENDRIER DES FESTIVITES 2023

## JANVIER

Mercredi 11 : AG du club des 4 saisons

Samedi 14 : vœux du Maire

Samedi 21 : concours de belote du Foot

## Février

Jeudi 2 : repas dansant « choucroute » du club des 4 saisons

## Mars

Dimanche 12 : St Hubert des chasseurs

Samedi 18 : soirée dansante du club de danse Ladies Band'z

Jeudi 30 : repas dansant de printemps du club des 4 saisons

## Avril

Samedi 22 : concours de belote du club des 4 saisons

Dimanche 23 : randonnée de printemps du comité des fêtes

## Mai

Lundi 8 : commémoration

Dimanche 14 : Vide grenier du comité des fêtes

## Juin

Jeudi 1er : repas dansant d'été du club des 4 saisons

*Samedi 10 : Kermesse des écoles à VENIZY pour info*

Samedi 17 : karaoké des amis de la paroisse **ANNULÉ**

Dimanche 18 : commémoration

Dimanche 25 : vétathlon des pompiers

## Juillet

Jeudi 6 : Pique-nique du club des 4 saisons

Samedi 8 : festivités du 14, apéro concert et feu d'artifice

## Août

Samedi 5 : Ball Trap des chasseurs

Dimanche 6 : Ball Trap des chasseurs

## Septembre

Dimanche 10 : Randonnée d'automne du comité des fêtes

## Octobre

Dimanche 1<sup>er</sup> : concert église « harmonie l'Arman'sonne »

Jeudi 26 : repas dansant d'automne du club des 4 saisons

## Novembre

Mercredi 1er : commémoration à Vachy de l'Amicale pour le souvenir

Samedi 11 : commémoration et repas de l'Amicale pour le souvenir

Dimanche 19 : loto du comité des fêtes

## Décembre

Samedi 2 : Sainte Barbe des pompiers

Dimanche 3 : marché de Noël des amis des écoles

Dimanche 10 : Noël des enfants de la commune

Mercredi 13 : bûche de Noël du club des 4 saisons

Samedi 16 : repas Noël pour les aînés offert par la mairie

# LA CHAMPIOSTINE

## PLUS QUE JAMAIS !



**La Champlostine**  
Pour suivre notre actualité



03.86.73.76.69



lachamplostine@outlook.fr

**BAR - RESTAURANT - TERRASSE**  
- FDJ -

**Relais colis**

Colis privé

**CBD**

**EPICERIE**

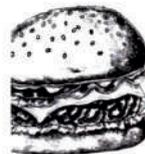
Horaires  
Du mardi au samedi  
7h30-12h et de 16h30-19h30  
Dimanche 8h00 / 12h30

Pour les habitants  
de Champlost  
et ses hameaux  
Livraison possible à 2€  
pour 30€ minimum  
de commande

**BUTAGAZ**



**DU MARDI AU SAMEDI**  
COMMANDEZ ET EMPOORTEZ



**Burger**

Tous les vendredis soir  
(à emporter ou sur place)



**Pizza**

Tous les mardis soir  
1er et 3ème Samedi soir  
du mois

**Bokit**

Dernier samedi du  
mois  
Spécialité  
guadeloupéenne

**COMMANDEZ**  
**EMPORTEZ**  
**DESGUSTEZ !**



**Plat à thème**

2ème et 4ème samedi  
Midi et soir



**Poulet fermier rôti**

1er et 3ème Dimanche

MAIS AUSSI,

Organisation de repas pour : repas d'associations ou Comité d'Entreprise, anniversaire...  
Un repas familial, anniversaire, repas entre copains à organiser : commandez, emportez, dégustez !